54e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 45 11 NOVEMBRE 1937

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Voici une question à propos de la communion précoce des enfants. Le décret du pape Pie X doit-il être entendu à la lettre ou, au contraire, comporte-t il des interprétations qui en dirigent l'application dans des cas qu'on peut considérer comme difficultueux ?

Par exemple, 1° doit-on admettre à la communion précoce un enfant qui vit dans un très mauvais milieu, où il est à craindre que, dans la suite, il ne soit pas fidèle à communier même annuellement à Pâques?

2° Faut-il être sévère et rigoureux pour se rendre compte si le motif qui a amené l'enfant à la communion précoce est purement surnaturel et n'est pas fortement mélangé de raisons enfantines qui, sans être mauvaises, seraient trop naturelles, par exemple, complaisance et déférence naturelles envers ceux qui ont suggéré à l'enfant de communier ?

R. — Ce qu'il convient d'examiner ici, en premier lieu, c'est le texte de la loi, telle que la formule, non plus seulement le décret de Pie X, mais le Code lui-même.

Tout d'abord le canon 859, § 1 : « *Omnis utriusque sexus fidelis, postquam ad annos discretionis, idest ad rationis usum, pervenerit,* DEBET *semel in anno, saltem in Paschate, Eucharistiæ sacramentum recipere,* NISI FORTE DE CONSILIO PROPRII SACERDOTIS, *ob aliquam rationabilem causam,* AD TEMPUS *ab ejus perceptione duxerit abstinendum.* »

Ensuite, en ce qui concerne spécialement les enfants, le canon 854, dans lequel nous ne considérerons ici que les paragraphes concernant les enfants parvenus à l'âge de raison et en dehors du péril de mort :

« § 3. *Extra mortis periculum plenior cognitio doctrinæ christianæ et accuratior præparatio merito exigitur, ea scilicet, qua ipsi fidei saltem mysteria necessaria necessitate medii ad salutem pro suo captu percipiant, et devote pro suæ ætatis modulo ad sanctissimam Eucharistiam accedant.*

§ 4. *De sufficienti puerorum dispositione ad primam communionem judicium esto sacerdoti a confessionibus eorumque parentibus aut iis qui loco parentum sunt.*

§ 5. *Parocho autem est officium advigilandi, etiam per examen, si opportunum prudenter judicaverit, ne pueri ad sacram Synaxim accedant ante usum rationis vel sine sufficienti dispositione ; itemque curandi ut usum rationis assecuti et sufficienter dispositi* QUAMPRIMUM *hoc divino cibo reficiantur.* »

* *

Par le simple rappel de ces prescriptions du droit, vous pouvez constater qu'il n'y a pas deux sortes d'obligation, l'une pour les adultes, l'autre pour les enfants. Une seule obligation, qui frappe tous les fidèles *utriusque sexus*, existe, et cela dès l'âge de raison. Le canon 854, relatif aux enfants, ne fait que prescrire le minimum de dispositions requises en leur âme pour les admettre à la communion. Mais le précepte subsiste intégralement à leur endroit. Tout ce que les commentateurs du Code vous accorderont, c'est qu'à l'enfant parvenu à l'âge de discrétion, c'est-à-dire, comme le précise le Code, de raison, l'obligation de communier ne commande pas une obéissance immédiate ; cette obligation *commence* simplement à exister, et, puisque le précepte de la communion est annuel, il suffira que l'enfant commence dans l'année et de préférence à Pâques (d'autres précisent : au temps pascal qui suit).

Voici textuellement ce qu'écrit le P. Cappello :

« Sicuti puer jure divino non tenetur *statim* communicare post adeptum rationis usum, ita neque jure ecclesiastico. Quod sedulo attendendum est ; et nonnulli commentatores decreti *Quam singulari* (8 aug. 1910) minus recte hac de re locuti sunt. Sane præceptum, utpote affirmativum, obligat quidem semper, at non pro semper ; seu *incipit* quidem obligare ubi primum ad annos discretionis puer pervenerit, sed non ita tamen ut *illico* sit eidem satisfaciendum. Quare, ex. gr., si puer usum rationis adipiscitur, puta, mense julio aut augusto, potest exspectare usque ad Pascha anni futuri ; item si pervenit ad ætatem discretionis mense januario aut februario, per se non tenetur in Paschate communicare, sed potest differre communionem, non tamen ultra annum, ut opinamur, saltem de regula generali. » (*De Sacramentis,* t. I, n. 475, p. 345).

Donc, pour les enfants comme pour les adultes, obligation grave de communier au moins une fois dans l'année, et cette obligation commence dans l'année où ils ont atteint l'âge de discrétion, c'est-à-dire de raison.

* *

Dans ces conditions, nous ne comprenons pas bien la première question posée : « Doit-on admettre à la communion précoce un enfant qui vit dans un très mauvais milieu, où il est à craindre

que, dans la suite, il ne soit pas fidèle à communier, même annuellement, à Pâques ? » Transposez la question : « Doit-on admettre à une Communion solennelle, comme cela se passait autrefois, un enfant, etc. ? » Cher confrère, vous n'hésiteriez pas à répondre affirmativement à cette seconde question. Alors, pourquoi hésitez-vous pour la première ? puisque, abstraction faite de la question persévérance, l'obligation est la même, grave dans les deux cas : *Omnis utriusque sexus fidelis...*

« Mais, direz-vous, au moins à l'égard du communiant âgé de 12 ans, j'aurai fait ce qui est possible pour lui donner la science et la conviction qui *doivent* assurer sa persévérance. » — En fait, vous savez bien que cette persévérance est conditionnée par bien d'autres éléments : le milieu, l'exemple, les habitudes, les influences contraires. Croyez vous que ces éléments agiront avec autant d'efficacité sur un enfant d'âge plus tendre ? Nous ne le croyons pas et, *quantitativement*, le péril d'abandonner la communion est bien moins grand pour les enfants d'âge plus tendre que pour les adolescents de 12 et 13 ans. Et par conséquent, pour un plus grand nombre d'enfants, vous obtiendrez par la communion précoce une préparation plus forte et plus solide à la vie chrétienne. Ne leur donnez-vous pas l'Auteur même de cette vie, Jésus-Eucharistie ? Péril bien moins grand, disions-nous, pour l'âge de 7 ou 8 ans ; car nombre de parents, indifférents ou même incroyants, seront les premiers à dire qu'à cet âge l'enfant a encore besoin d'instruction et de formation religieuse. L'expérience de chaque jour nous fait connaître cette mentalité à double face : jusque 12 ou 13 ans, catéchisme, église, messe ; après 12 ou 13 ans, négligence, insouciance, indifférence, hostilité.

Il ne peut donc être question que de cas exceptionnels, individuellement considérés. Et c'est bien là, pensons-nous, le sens de la question qui nous est posée.

* *

C'est donc pour ces cas exceptionnels, individuellement considérés, qu'on peut se demander si le « propre prêtre, » c'est-à-dire le curé ou le confesseur [1], doit user de la latitude que lui laisse le canon 859 § 1, pour différer la communion aux enfants. Remarquons que le canon prévoit que la cause raisonnable permet de différer l'accomplissement du devoir pascal seulement *ad tempus*. Et les commentateurs autorisés interprètent, en ce qui concerne les enfants, cette remise *ad tempus* d'une remise au temps pascal suivant, ou tout au plus à la fin de l'année qui suit l'âge de raison.

Nous ne croyons pas qu'on puisse, en conscience, aller au delà. Déjà en 1911 l'*Ami* opinait qu' « un abandon prévu des catéchismes n'empêche pas d'admettre un enfant à la première communion privée, parce qu'il subit en cela la volonté de ses parents, à moins qu'il n'y ait malice de sa part » (p. 345). Il faut en dire autant de l'abandon prévu de la communion pascale.

Mais ici qu'on nous permette d'insister. Abandon prévu ? Qu'en savez-vous ? Dans bien des jugements similaires sur la non-persévérance possible ou probable ou quasi-certaine d'enfants admis à la communion précoce, on peut dire, sans vouloir les offenser, qu'un assez grand nombre de prêtres subissent encore l'influence des habitudes anciennes. Ce qui ne les effraie pas de la part d'enfants de 12 ou 13 ans, parce qu'ils y sont habitués, les épouvante pour des enfants de 8 ou 9 ans. Et surtout ils subissent *l'influence d'une psychologie trop humaine et n'envisagent pas suffisamment l'efficacité surnaturelle du sacrement*. Hommes de peu de foi !... Et puis ils négligent d'éclairer les familles, de chercher, de provoquer habilement l'appui des parents dans leur œuvre d'éducation eucharistique. Que notre correspondant veuille bien relire ce que nous écrivions à ce sujet dans le 1er no de cette année : la préparation à la communion, l'efficacité de la communion précoce exigent la compénétration de trois éléments d'influence décisive : les dispositions de l'enfant, la vigilance des parents, la direction du confesseur (p. 3).

Nous supposons que vous ne faites communier aucun enfant à l'insu des parents. Mais êtes-vous allé expliquer aux parents ce que doit être la communion précoce ? Leur avez-vous dit que c'est un secours, une aide, un commencement, et non pas un terme, un aboutissement, un couronnement ? Leur avez-vous fait comprendre l'utilité pour eux, dans le grand devoir de l'éducation de leurs enfants, de cet « exercice » fréquemment renouvelé d'un contact de l'âme avec ce qu'il y a de plus sublime et de plus puissant dans la religion ? Croyez-nous : c'est là le *gros défaut* d'un ministère eucharistique qui voit les difficultés et n'en cherche pas les remèdes appropriés.

Celui qui écrit cette réponse éprouve parfois, lui aussi, les mêmes angoisses que vous au sujet de la persévérance de l'un ou l'autre enfant admis à la communion précoce. Mais il a pris l'habitude de ne rien faire sans le concours des parents, et les résultats, même quand il s'agit de parents incroyants ou vivant publiquement dans le péché, sont *toujours favorables*.

* *

Un point que vous mettrez en relief auprès des parents, c'est celui de l'instruction religieuse progressive à donner aux enfants *après leur communion précoce*. Nous avons transcrit les articles du Code, qui montrent qu'on ne peut s'en tenir au minimum demandé par l'Eglise pour la « première » communion. D'ailleurs les *Statuts diocésains* comportent à ce sujet des prescriptions très précises. A mesure que l'enfant grandit, *il lui reste encore à s'instruire plus complètement, plus parfaitement*.

[1] Voir Cance, *Le Code de droit canonique*, t. II, n. 186, *a)*, 3°.

C'est la nécessité de ce perfectionnement progressif dans l'instruction et la formation religieuses qu'il faut soumettre aux parents, et, comme on l'a dit plus haut, vous y arriverez plus facilement si l'enfant n'a que 7 ou 8 ans. Plus tard, les parents seraient tentés de s'en tenir à la formule désastreuse : « Notre enfant a fait sa première communion, le voilà débarrassé ! » Aucun parent sensé, même incroyant, ne dira que son enfant est « débarrassé » à 7 ou 8 ans. Profitez de cette psychologie et, par les communions réitérées, doublées des instructions du catéchisme, cela en plein accord avec les parents, donnez aux petites âmes favorisées par la communion précoce l'élan, la conviction, la ferveur qui les empêcheront, à 12 ans, de se croire « débarrassées. » Evidemment, vous n'y arriverez pas pour toutes. Mais, du moins, le déchet sera inférieur à celui que donne la communion faite à 12 ans. *Nous en avons personnellement fait l'expérience.*

* *

Reste votre dernière question : « Faut-il être sévère et rigoureux pour se rendre compte du *motif* qui a amené l'enfant à la communion précoce ? Souvent ce motif est purement naturel... » — Quelle difficulté ! Et les motifs qui amènent les enfants (et leurs parents) à ne pas omettre la Communion solennelle, sont-ils toujours très surnaturels ? Robe blanche, brassard, fête de famille, banquet, etc. Supprimez-vous pour autant la Communion solennelle ? Non, n'est-ce pas ? Alors la question ne se pose pas pour la communion précoce.

Ou plutôt, la question qui se pose ici pour vous, curé ou confesseur, c'est de provoquer, dans la petite âme qui vient à vous pour un motif naturel, un motif vraiment surnaturel. Dès lors que l'enfant est venu nous trouver et nous a confié son désir de communier, saisissons avec empressement cette démarche et ce désir et, fidèles à notre rôle de ministres de Jésus-Christ, faisons comprendre le côté surnaturel qui doit finalement éclairer la démarche et transfigurer le désir. Le ministère des premiers diacres a été celui des tables avant d'être celui de la prédication et du baptême. Nos missionnaires sont souvent maîtres d'école ou médecins des corps avant de devenir médecins des âmes. Et Jésus lui-même n'a-t-il pas guéri les malades, rendu la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, fait marcher les paralytiques, avant de les gagner à la vie de la grâce ? *Vade, et tu fac similiter.* (Luc, x, 37).

Q. — *L'Ami* pourrait-il dire ou rappeler à quel fait le Souverain Pontife veut faire allusion, dans sa dernière encyclique sur le rosaire, quand il parle, vers la fin, « d'une très grave injure contre la Bienheureuse Vierge » ?

R. — Pour ceux qui n'auraient pas sous les yeux le texte de l'Encyclique, nous en relèverons d'abord le passage dont il s'agit :

« Finalement, puisque tout récemment la grande presse a répandu, avec une téméraire insolence, une très grave injure contre la Bienheureuse Vierge Marie, Nous ne pouvons laisser échapper cette occasion sans offrir, en union avec l'épiscopat et le peuple de la nation qui vénère Marie sous le nom de « Reine du royaume de Pologne, » avec l'hommage de notre piété, la réparation qui s'impose, à cette auguste Reine ; ni sans dénoncer au monde entier, comme une chose aussi douloureuse qu'indigne, ce sacrilège commis impunément auprès d'un peuple civilisé. »

Le fait scandaleux dont il est question a été signalé par certains journaux français sur une dépêche de Varsovie, du 4 septembre 1937. Voici le texte du *Figaro* du 5 septembre, cité par la *Documentation catholique* du 20 octobre :

« Une grande indignation a été provoquée, dans l'opinion publique polonaise, par un article publié récemment dans un hebdomadaire du Reich, *Der Arbeitsmann* (Le Travailleur), organe officiel du Service du Travail.

Dans cet article, la célèbre « Vierge noire » de Czestochowa, qui est l'objet d'un grand culte en Pologne, est comparée à une négresse, et l'auteur exprime son étonnement que les Aryens prient devant une telle image.

Cette affaire a eu des suites diplomatiques : le ministre des Affaires étrangères de Pologne a chargé son représentant à Berlin d'intervenir énergiquement auprès de la Wilhelmstrasse. Aujourd'hui, le ministre des Affaires étrangères a fait connaître que le ministre d'Allemagne à Varsovie l'a informé qu'une enquête avait été ordonnée contre le rédacteur de cet article, et que la direction de l'hebdomadaire en question avait reçu une réprimande.

Cependant, pour l'opinion publique polonaise, l'affaire n'est pas close pour cela. De nombreuses associations catholiques viennent de décider d'organiser un pèlerinage solennel à Czestochowa, pour apporter un hommage à la Vierge miraculeuse noire.

Ces associations saisiront également cette occasion pour élever une protestation vigoureuse contre la propagande athée des nazis. »

Nos lecteurs seront sans doute curieux de connaître la teneur même de l'article de l'*Arbeitsmann* qui a provoqué de si vives et si légitimes indignations. Nous sommes en mesure de leur donner satisfaction. Nous empruntons la citation suivante à la *Katolicka agencja Prasowa*, de septembre 1937. L'article de l'*Arbeitsmann* était de la fin du mois d'août :

« Examinez bien, y lisait-on, cette image de la Vierge avec l'Enfant Jésus, étudiez bien les lignes de ces figures noires, avec cet air si étrange, si bizarre et si exotique. Ne seriez-vous pas prêts à jurer que cette image appartient à une station missionnaire africaine, à laquelle appartiendraient, outre les nègres, des asiatiques convertis au christianisme ? Nous pouvons supposer que le peintre se serait proposé de reproduire quelque chose d'intermédiaire entre une mongole et une négresse... Il est tout à fait absurde que les Aryens puissent s'agenouiller devant une image semblable ou adresser des invocations à cette... (ici, dit l'Agence polonaise, une expression ignominieusement blasphématoire), aux lignes mongoles, afin qu'elle prie Dieu pour eux. »

Et l'article s'achevait en mettant en cause, lourdement et grossièrement, le Saint Père, l'accusant de trop apprécier le mérite des Polonais « dans la sainte lutte contre les forces ennemies du paganisme et du protestantisme, » et ajoutant à cette injure gratuite des insultes contre « les agents du vieux du Vatican, » qui, dans les pays limitrophes de la Haute-Silésie, vénèrent la « Madone nègre. »

Seule une ignorance crasse jointe à une malveillance brutale peut voir dans l'image d'origine byzantine qui est vénérée à Czestochowa, une figure aux traits mongols ou négroïdes. Ce que l'on cherchait par ces grossièretés, c'était à détourner tous ceux qu'a séduits l'hypothèse raciste, du culte si populaire de la Madone.

Heureusement, cette attaque ignominieuse contre une dévotion aimée a donné au peuple polonais une magnifique occasion d'attester sa foi et sa piété. Dès le 5 septembre, les catholiques de Czestochowa, auxquels s'étaient joints des pèlerins accourus de toutes parts, firent une triomphale procession de réparation en l'honneur de la Madone vénérée, et l'on a vu que le gouvernement polonais avait fait à Berlin des réclamations suivies d'effet.

Q. — 1° Beaucoup de nos noirs, soit pour gagner de l'argent, soit pour voir du pays ou même simplement pour ne pas travailler dans les champs, s'en vont vers les grands centres de la colonie. Parmi eux il y a des catéchumènes, d'autres n'ont encore aucune notion de notre religion. Dans lesdits centres, nombreux sont ceux qui fréquentent le catéchisme, qui leur est enseigné dans la langue nationale, dont la plupart ne savent rien ou n'ont qu'une connaissance très rudimentaire.

Après un an, dix-huit mois ou deux ans au plus, ils sont admis au baptême et à la sainte communion.

Revenus dans leur pays, ils se présentent au missionnaire pour lui remettre un extrait de l'acte de baptême. Généralement nous les interrogeons sur la doctrine chrétienne, dans la langue indigène, ou, s'ils le préfèrent, dans la langue nationale, et nous sommes obligés de constater que très souvent leur bagage de connaissances religieuses est très mince, voire même insuffisant pour être admis à la sainte table. Nous les obligeons à apprendre le catéchisme dans leur langue et après examen nous les admettons à la sainte table. *Quid ?*

2° De même, parmi nos chrétiens il en est qui s'en vont pour les raisons indiquées plus haut. Souvent ce sont des hommes mariés, qui laissent femme et enfants dans le village. Beaucoup s'en vont sans venir demander au missionnaire un petit papier qui les mettrait en règle et qu'ils présenteraient au prêtre, qui a charge d'âmes dans le centre où ils vont. Dans ces centres les chrétiens sont admis à la réception des sacrements sans aucun renseignement sur eux, et alors il arrive que certains fréquentent les sacrements tout en étant dans une situation irrégulière.

Que faut-il penser de cette manière d'agir ?

R. — Ad I. La question posée accuse un désaccord, réel ou apparent, entre missionnaires, disons de la ville, et missionnaires de la brousse.

Deux explications nous viennent à l'esprit. La première, en songeant à ce qui se passe chez nous, et partout. Vos néo-chrétiens ont sans doute vite oublié des notions catéchistiques mal apprises, et vous constatez leur ignorance due tant à l'infidélité de leur mémoire qu'à leur peu de courage à apprendre. La seconde résiderait dans la manière d'agir des missionnaires eux-mêmes : ceux de la ville seraient moins exigeants que ceux de la brousse pour admettre les noirs aux sacrements de baptême et d'Eucharistie.

Rien de plus facile que de vous mettre d'accord.

Si la première explication est la vraie, il faut faire comme les prêtres de France : rafraîchir les souvenirs effacés de la mémoire ou parfaire, par les moyens à votre disposition, l'instruction déficiente de vos ouailles. Combien de nos chrétiens faisant leurs Pâques ou même communiant plus souvent mériteraient la note éliminatoire, si on leur faisait passer l'examen avec les enfants qui se préparent à la Communion solennelle ! On ne songe pas pourtant à leur interdire l'accès de la table sainte. N'agissez pas autrement avec vos noirs revenant de la ville où ils ont été jugés, par vos confrères, admissibles à la sainte communion. Mais poursuivez l'œuvre commencée de leur instruction et formation religieuse.

Au contraire, si la seconde explication devait sérieusement retenir votre attention, il y aurait lieu d'en référer à l'autorité, qui ferait une enquête, et dans un règlement approprié rappellerait et fixerait le minimum de science exigé pour l'admission aux sacrements. Toutefois, avant d'en arriver là, repassez ce que dit la théologie.

Avant d'être admis à recevoir le baptême, l'adulte doit être instruit des principaux mystères de la foi et des obligations de la vie chrétienne : « Adultus, nisi sciens et volens *probeque instructus,* ne baptizetur; insuper admonendus ut de peccatis suis doleat. » (Can. 752, § 1). Sans aucun doute, on lui enseignera les vérités nécessaires de nécessité de moyen, y compris les mystères de la Sainte Trinité et de l'Incarnation, car toute discussion théologique doit être écartée quand il s'agit du salut des âmes ou de la validité d'un sacrement. Mais on poussera cet enseignement au delà de ce minimum nécessaire, aussi loin que le permettront les circonstances, la capacité intellectuelle du sujet, le temps dont on dispose, etc. Il ne peut y avoir de règle uniforme absolue. C'est sans doute eu égard à des considérations de circonstances, en vue du bien spirituel de leurs ouailles de passage, que les missionnaires des centres urbains ont donné le baptême avant d'avoir parfait à leur gré l'instruction commencée.

Et de même pour l'admission à la sainte table, les circonstances particulières dictent souvent la mesure d'instruction à exiger en plus du minimum nécessaire.

Ad II. La pratique que vous suggérez pour renseigner les missionnaires de la ville sur l'état de vos paroissiens serait excellente, si elle pouvait s'imposer. Mais elle ne peut guère jouer qu'un rôle semblable à celui du billet de confession. Elle n'empêchera pas vos noirs, s'ils sont de mau-

vaise foi, d'aller se confesser et demander les sacrements à des prêtres qui ne les connaissent pas. Toutefois, bien des désordres seraient évités. C'est aux missionnaires encore de s'entendre entre eux pour établir cette pratique. Si elle l'était par les Ordinaires de vos divers diocèses, elle aurait beaucoup plus de chances de succès.

Q. — Il est facile de montrer que l'infaillibilité du Pape n'est pas en jeu dans l'affaire de Galilée, vu les conditions fixées par le Concile du Vatican pour que le Pape soit infaillible.

La question me paraît plus difficile, lorsqu'il s'agit de l'infaillibilité de l'Eglise en général. Il faut admettre que l'Eglise enseignante est infaillible, lorsque les évêques disséminés dans le monde enseignent de concert avec le Pape une même doctrine comme étant une doctrine révélée.

Or, après la condamnation de Galilée, Papes, évêques, théologiens interprétaient faussement les passages de l'Ecriture concernant le mouvement des astres et imposaient cette interprétation ; les fidèles, d'autre part, sauf de rares exceptions, se croyaient obligés en conscience d'accepter cette interprétation qui, en réalité, était fausse.

Qu'on ne dise pas qu'il s'agit d'une question scientifique pour laquelle l'Eglise ne revendique pas l'infaillibilité ; à la question scientifique est intimement unie une question d'interprétation de la Sainte Ecriture.

Je désirerais vivement voir l'*Ami* résoudre cette difficulté.

R. — Vous admettez sans peine que l'infaillibilité du pape n'est pas en cause dans la double condamnation de Galilée, en 1616 et en 1633, et cela parce que les conditions de la définition dogmatique *ex cathedra* ne se trouvent pas remplies. Mais vous hésitez à mettre hors de cause l'Eglise en général. Notez tout de suite que l'Eglise sans le pape n'est plus l'Eglise et que, par suite, la même explication qui est donnée pour prouver que l'infaillibilité doctrinale du pape n'a pas été entachée en cette malheureuse affaire, garde sa valeur en ce qui concerne l'Eglise en général.

Mais ce n'est pas traiter la question au fond.

1° Il y a là un *problème de droit* et un *problème de fait*. En droit, tout catholique doit admettre l'infaillibilité de l'Eglise, non seulement dans ses décisions solennelles, mais dans son *magistère ordinaire*. En fait, le domaine de ce magistère ordinaire, *en tant qu'il se distingue du magistère solennel*, ne cesse de se rétrécir, à mesure que les définitions se produisent, au cours des siècles. On peut dire qu'au début de l'évangélisation chrétienne, le magistère ordinaire embrassait à peu près toute la « matière définissable », si l'on peut s'exprimer ainsi, puisqu'il n'y avait à peu près rien de défini. Mais à mesure que les Conciles œcuméniques ou les proclamations des Pontifes romains *ex cathedra* se sont multipliées, les dogmes ont pris place dans le magistère solennel et se sont trouvés soustraits, par le fait même, au simple magistère ordinaire.

2° Arrêtons nos regards uniquement sur le contenu actuel de ce magistère ordinaire. Il existe sans nul doute des vérités définissables, en ce moment. Tel est le cas, selon une opinion assez commune, de l'Assomption de la Sainte Vierge. Pourtant, le fait de l'Assomption, bien qu'il soit admis et enseigné par l'Eglise universelle, à peu près sans opposition, du moins connue, peut-il, dès maintenant, être considéré comme un dogme proprement dit ? Nous ne le pensons pas. Et pourquoi ? Précisément parce que l'Eglise ne le donne pas comme un dogme défini, qu'elle est encore en position d'attente à cet égard, qu'elle n'impose pas aux fidèles de croire comme vérité de foi une chose qui n'a pas fait l'objet d'une définition solennelle.

Il suit de là que, pour les périodes de l'histoire ecclésiastique voisines de notre temps, nous voulons dire pour les périodes tardives, où les définitions dogmatiques ont eu le temps de voir le jour, en raison de la multiplicité des discussions provoquées par les erreurs adverses, il ne faut pas admettre à la légère que le magistère ordinaire contient, enferme, impose explicitement ou implicitement des dogmes non encore définis par le magistère solennel. En d'autres termes, le magistère ordinaire, aux époques tardives, n'a pas en principe l'intention de dépasser le magistère solennel, de le devancer sans cause et de donner comme appartenant à la foi ce que le magistère solennel n'a pas encore proclamé comme en faisant partie.

3° Appliquons ces observations à l'affaire de Galilée. Il est certain que le magistère pontifical, formellement mis en mouvement par le double procès intenté à l'illustre physicien et astronome, ne crut pas pouvoir aller jusqu'à une définition de foi. Il serait donc extraordinaire que le magistère ordinaire de l'Eglise ait voulu aller plus loin et imposer comme article de foi l'immobilité de la terre, que l'on croyait communément impliquée par des textes scripturaires mal interprétés. Pour croire que le magistère ordinaire ait commis cette imprudence et se soit fourvoyé à ce point, il faudrait des preuves catégoriques qui nous font absolument défaut.

En d'autres termes, la position du magistère solennel, qui avait eu à se prononcer deux fois, en 1616 et en 1633, et qui l'avait fait en des termes qui ne mettent pas en cause son infaillibilité, nous renseigne également sur la position du magistère ordinaire et nous empêche de croire que son infaillibilité ait pu être compromise. Quiconque enseignait ce qui paraissait imposé par les Congrégations romaines ne l'enseignait que selon le sens et dans les limites où s'étaient tenues ces Congrégations elles-mêmes. Si certains esprits trop absolus croyaient pouvoir forcer la note, ils avaient tort et ils ne pouvaient engager l'autorité doctrinale de l'Eglise, mais seulement la leur.

4° En réalité, les preuves abondent qui établissent que les décrets du Saint-Siège sur la doctrine de Copernic n'étaient ni universellement admis, ni considérés comme rigoureusement contraignants dans le domaine de la foi. Cela peut étonner au premier abord, mais quand on se rappelle les circonstances du temps, on trouve la chose moins étrange.

Nous venons de dire que les décrets du Saint-Office et de l'Index n'étaient pas universellement admis. C'est le cas de la France, où régnait le gallicanisme. Sans doute, le pape avait ordonné que la sentence prononcée contre Galilée, en 1633, fût transmise non seulement à l'Inquisition de Florence, qui était le lieu de résidence du savant, mais encore à tous les inquisiteurs et à tous les Nonces de la chrétienté. C'est ainsi que les nonces de Vienne, de Bruxelles, de Madrid et de Paris en reçurent communication et en accusèrent réception. Dans la pensée du pape Urbain VIII, il s'agissait bien d'imposer à tous les fidèles comme obligatoire en conscience, — *mais non comme un article de foi*, — la

réprobation de la doctrine copernicienne. Mais les sentiments furent très divisés, dans la chrétienté, à ce sujet. Les uns saluèrent avec empressement la décision romaine, parce qu'elle allait dans le sens de leurs propres convictions religieuses et scientifiques, — n'oublions pas que le système de Ptolémée conservait un grand nombre d'adhérents, probablement la majorité parmi les professionnels de la physique et de l'astronomie elle-même [1]. — D'autres se soumirent avec respect, mais tout en se disant bien qu'il ne s'agissait pas là d'une question de foi [2]. Mais *la plupart estimèrent que le Saint-Office s'était prononcé trop vite dans une question encore incertaine* et où la science n'avait pas dit son dernier mot. A cet égard, la position du P. Mersenne, religieux minime, grand ami de Descartes, correspondant assidu de Gassendi, Hobbes, Fermat et Galilée lui-même, est l'une des plus tranchées. Il n'hésita pas à réfuter un ouvrage intitulé *Contra motum terræ* dirigé contre la doctrine copernicienne. Il prenait en toutes circonstances la défense de Galilée et disait un jour : « Tous ceux qui ont écrit contre ce grand homme ne sont quasi pas dignes qu'on les nomme. » Dans le même sens, le dominicain Thomas Campanella publia en 1637 un livre où il soutenait expressément le système de Copernic et le déclarait non contraire aux Ecritures.

On peut donc avancer sans crainte que, en France du moins, les décrets contre Galilée n'exercèrent à peu près aucune influence sur l'évolution de la science. Il n'est pourtant pas sans intérêt d'étudier l'attitude d'un laïc tel que Descartes. Il se trouvait alors en Hollande. Là, en pays protestant, les nouvelles du monde catholique n'arrivaient pas aussi sûrement qu'ailleurs. Il écrivit donc au P. Mersenne, vers la fin de novembre 1633 :

« Je vous diray que m'estant fait enquérir ces jours à Leyde et à Amsterdam si le *Sistème du Monde* de Galilée n'y était point, à cause qu'il me semblait avoir appris qu'il avait été imprimé en Italie l'année passée, on m'a mandé qu'il estoit vrai qu'il avait esté imprimé, mais que tous les exemplaires en avaient esté brulez à Rome au mesme temps et luy condamné à quelque amande : ce qui m'a si fort estonné que je me suis quasi résolu de brûler tous les papiers ou du moins de ne les laisser voir à personne. Car je ne me suis pû imaginer que luy qui est Italien et mesme bien voulu du pape [3], ainsi que j'entens, ait pû estre criminalisé pour autre chose sinon qu'il aura sans doute voulu establir le mouvement de la terre, lequel *je sçay bien avoir esté autrefois censuré par quelques cardinaux* (allusion à la condamnation du système de Copernic, en 1616) ; *mais je pensais avoir ouy dire que depuis on ne laissait pas de l'enseigner publiquement, mesme dans Rome ;* et je confesse que s'il est faux, tous les fondements de ma philosophie le sont aussi, car il se démontre par eux évidemment. Et il est tellement lié avec toutes les parties de mon traité que ne l'en sçaurais détacher sans rendre le reste tout défectueux. Mais comme je ne voudrais pour rien au monde qu'il sortît de moy un discours, où il se trouvast le moindre mot qui fust désapprouvé de l'Eglise, aussi aymé-je mieux le supprimer que de le faire paraître estropié [4]. »

Ce n'était pourtant là que la première émotion. On remarquera du reste que le décret de 1616 n'avait pas empêché Descartes de construire son système, ou, comme il disait, sa « philosophie » selon l'hypothèse de Copernic, preuve qu'il ne pouvait ignorer qu'un décret de Congrégation n'est nullement irréformable. Il croyait même, d'après le texte de sa lettre, que ce décret de 1616 était déjà tombé en désuétude. Pourtant, le nouveau décret de 1633 semble lui avoir donné un doute au sujet de la valeur doctrinale des décisions des Congrégations romaines, car il écrit, en février 1634, à Mersenne, pour lui demander « ce qu'on en tient en France et si l'autorité des cardinaux a été suffisante pour faire de leur sentence un article de foi [5]. »

Naturellement, Mersenne se hâta de le rassurer sur ce point. Dans la suite, Descartes se tira d'affaire en établissant le mouvement de la terre non d'après Copernic, mais d'après Tycho-Brahé.

Que si l'on quitte la France pour l'Italie, on s'aperçoit que Galilée continue d'être très admiré, très vanté, par de nombreux amis et disciples. Assurément, le Saint-Office maintient sa décision et exige qu'elle soit respectée, mais le courant favorable à Galilée est si fort que les dénonciations contre lui et ses partisans arrivent à Rome. L'archevêque de Pise lui-même est dénoncé comme complice et fauteur des « opinions peu catholiques » que l'on reproche à Galilée de conserver. En quittant Rome, celui-ci avait reçu l'autorisation de se retirer chez l'archevêque de Sienne, Ascanio Piccolomini, qui ne faisait pas mystère de son admiration pour lui. Le Saint-Office fut avisé que, durant son séjour à Sienne, Galilée avait tenu des discours suspects. Nous n'examinons pas ici le bien-fondé de ces délations ; l'avenir devait prouver qu'elles étaient le fait d'un zèle maladroit. Mais la chose n'était pas prouvée à cette

[1] C'est ce que pensait Pierre Duhem : « L'hésitation (des savants catholiques) à admettre le mouvement de la terre, hésitation que n'éprouvaient pas moins vivement la plupart des protestants, trouve une explication suffisante dans la crainte de renier la Physique d'Aristote avant d'avoir rien trouvé qui en pût tenir lieu. »

Citons ici une lettre d'un directeur de collège, celui de Douai, en Flandre, qui exprima au nonce de Bruxelles sa satisfaction en termes non équivoques : « J'ai saisi, disait-il, cette première occasion qui s'est offerte pour notifier la sentence des sacrées Congrégations au chancelier et à nos autres professeurs. Bien loin d'admettre l'opinion extravagante *(phanaticæ)* de Copernic et de Galilée, ils ont toujours pensé qu'il fallait la chasser des écoles et la siffler. Dans notre collège de Douai, jamais ce paradoxe n'a été approuvé, jamais il ne le sera ; nous l'avons toujours eu et nous l'aurons toujours en horreur. » (Dans le manuscrit du procès, lequel a séjourné en France de 1811 à 1843, fol. 544).

[2] Ce fut le cas du célèbre Gassendi, né à Digne en 1592, mort à Paris en 1655, qui s'occupait beaucoup de physique et d'astronomie. Il se soumit aux décrets romains, mais avec les réserves significatives que voici : « Je n'estime pas néanmoins que ce soit un article de foi ; je ne sache pas en effet que les cardinaux l'aient ainsi déclaré, *ni que leur décret ait été promulgué et reçu dans toute l'Eglise ;* mais leur décision doit être considérée comme un préjugé qui est nécessairement d'un très grand poids dans l'esprit des fidèles. » (Voit, *Opera omnia,* Lyon, 1658, tome III, p. 471).

[3] De fait Galilée était considéré avec faveur par le pape régnant Urbain VIII, qui avait même dit, en parlant du décret de 1616 contre Copernic : « *Se fosse toccato a Noi, non si sarebbe fatto quel decreto,* S'il avait dépendu de Nous, jamais ce décret n'aurait été porté », propos rapporté à Galilée par une lettre de Castelli, en date du 16 mars 1630. — C'était même parce qu'il comptait sur la faveur du pape que Galilée osa publier en 1632 l'ouvrage qui lui attira les foudres de l'Inquisition : *Dialoghi quatro sopra i due massimi sistemi del mondo, Ptolemaico e Copernico.*

[4] *Œuvres de Descartes,* édition Adam-Tannery, Paris, 1897 et s., tome I, p. 270.

[5] *Ibid.,* t. I, p. 281.

date : ce n'est en effet qu'avec les découvertes de Newton et de Bradley que le système de Copernic devait triompher plus tard. Mais ces délations mêmes suffisent à démontrer que l'unanimité nécessaire pour que le magistère ordinaire de l'Eglise puisse être invoqué en faveur d'une doctrine, était bien loin d'exister, même dans les régions les plus dociles au Saint-Siège.

En résumé : le magistère ordinaire de l'Eglise ne peut être mis en cause en cette affaire, 1° parce qu'il ne s'agissait pas d'une question de foi ; — 2° parce que ce magistère n'entendait sûrement pas dépasser les limites que le magistère solennel s'était à lui-même fixées ; — 3° parce que, sur les décisions de ce magistère solennel, il n'existait ni unanimité ni même universalité morale.

En un temps où le *libre examen*, qui avait été la conséquence de la multiplication des sectes protestantes, tendait à faire de la Bible un champ clos où se livraient toutes sortes de batailles et d'où naissaient sans cesse de nouveaux systèmes, le Saint-Siège estimait qu'il convenait de se montrer très strict; il considérait la moindre atteinte à l'interprétation traditionnelle des textes comme une menace d'envahissement du rationalisme dans l'usage de la Sainte Bible. Galilée, du reste, avait eu le tort de sortir de son domaine propre pour faire des incursions dans le domaine réservé de l'interprétation biblique. Il avait fait scandale auprès de quantité de gens simples. De là les rigueurs qui le frappèrent et qu'il aurait pu éviter si aisément en se bornant, comme du reste c'était son devoir de savant, à présenter ses idées *comme une hypothèse* que l'avenir se chargerait soit de démentir soit de confirmer.

Il y eut faute ou plutôt erreur des deux côtés. Il força la note de certitude que comportait alors son opinion, avec les arguments assez faibles qu'il pouvait fournir pour la défendre. Les théologiens du Saint-Office forcèrent la note qu'il convenait d'attribuer à l'interprétation des textes mis en cause par le système copernicien. Ils étaient des hommes et par là-même faillibles. Dieu ne permit pas, comme cela aurait pu arriver sans l'assistance promise à l'Eglise, que la forme indispensable aux décisions définitives de l'Eglise fût observée et que l'infaillibilité doctrinale du Souverain Pontife ou du magistère ordinaire fût engagée. Cela devrait apprendre et aux savants et aux théologiens quelle prudence il convient d'apporter dans leurs affirmations ou leurs condamnations.

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL
(Suite)

SOMMAIRE

III. Bibliographie. — 1. Action Populaire : *Encyclique sur le Communisme.* — 2. R. P. Cavallera : *Précis de la doctrine sociale de l'Eglise.* — 3. R. P. Dabin : *L'Action catholique.* — 4. J. Zirnheld : *Cinquante ans de syndicalisme chrétien.* — 5. V. Bettencourt : *Apostolat rural.* — 6. M. Malcor : *Au delà du machinisme.* — 7. E. Borne et F. Henry : *Le Travail et l'Homme.* — 8. J. Wilbois : *La nouvelle organisation du travail.* — 9. J. Lacroix : *Itinéraire spirituel.* — 10. R. P. Hubster : *Le Christ devant la cité communiste.* — 11. E. Dupeyrat : *Les vrais amis du peuple.* — 12. E. Montier : *La religion est-elle l'opium du peuple ?* — 13. Chan. Chevrot : *Simon-Pierre.* — 14. M. Légaut : *La condition chrétienne.* — 15. Divers : *Problèmes de sexualité.* — 16. R. P. Bouchage : *Préparation spirituelle à l'Action Catholique.*

III. — Bibliographie

1. — L'*Action Populaire* ne nous a pas laissé longtemps attendre l'édition qu'elle nous devait de l'*Encyclique sur le Communisme athée* (136 p. in-12, Spes, 6 f.). Ce travail est digne de tous ceux qui l'ont précédé. En plus du texte et des explications nécessaires à son intelligence, on est heureux de trouver encore ici tout ce qu'il est utile d'avoir sous la main pour assurer à la parole pontificale la plus large et opportune diffusion : textes des maîtres du communisme et aussi de... ceux qui en sont revenus ; extraits des documents antérieurs du magistère, qu'il était indiqué de rappeler ; et même, à l'occasion, en des notes qui constituent de véritables articles, des éclaircissements fort précieux sur toutes sortes de sujets : personnalité, salaire familial, libéralisme amoral, Action catholique, action sociale des catholiques en France, etc. Ce petit livre est un instrument de travail actuellement irremplaçable.

2. — Nous avons dit, lorsqu'il parut, tout le bien que nous pensions du *Précis de la doctrine sociale de l'Eglise* du R. P. Cavallera, S. J. (cf. *Ami* 1932, p. 15). Il était cependant difficile de ne pas joindre à l'éloge un regret : la publication de l'ouvrage suivait de trop près celle de *Quadragesimo Anno* pour que le document pontifical y ait été utilisé au maximum. Le *Précis* reparaît en nouvelle édition soigneusement revue et mise au point soit pour le texte lui-même, soit pour la bibliographie (428 p. in-8, Spes, 25 f.). Même les trois grandes encycliques de mars dernier ont été mises à contribution toutes les fois qu'il y avait lieu. Ce travail est assuré du plus légitime succès.

3. — C'est encore une réédition que *L'Action catholique : Essai de synthèse*, du R. P. Dabin, S. J. (310 p. in-12, Bloud et Gay). L'auteur fut peut-être le premier à systématiser scientifiquement les enseignements pontificaux sur une question qui est au premier rang de nos préoccupations, et l'*Ami* (1930, p. 735) fut heureux d'applaudir à sa belle réussite. Il nous donne naturellement un travail mis à jour, considérablement augmenté. Même après les ouvrages de Mgr Civardi, de M. Guerry, de tant d'autres, il reste tout à fait actuel et capable de rendre les meilleurs services.

4. — Sur un plan différent, le Syndicalisme chrétien est aussi à l'ordre du jour. D'où l'intérêt du livre où M. Jules Zirnheld, président de la C. F. T. C., fait l'histoire, combien instructive et émouvante, de *Cinquante années de syndicalisme chrétien* (275 p. in-12, Spes, 15 f.). Ce n'est pas sans mélancolie qu'on assiste aux origines modestes, puis à l'essor de la C. F. T. C., qu'on la voit constamment encouragée par l'Eglise, constamment appliquée à mettre ses enseignements en pratique pour le mieux-être non seulement des travailleurs manuels, mais de la société tout entière ; mais constamment aussi en butte à l'hostilité farouche du socialisme, sans que ces luttes vaillamment soutenues lui aient toujours valu l'appui sans réserve qu'elle eût été en droit d'attendre de tous les catholiques. Certains purent avoir des excuses : on n'en aurait plus aujourd'hui. Le syndicalisme chrétien n'est encore en France qu'une minorité, mais imposante déjà, et que son développement méthodiquement progressif, son homogénéité, sa fidélité à une doctrine pleinement justifiée par les événements, imposent à l'attention, en même temps qu'ils le mettent à l'abri des avatars qu'on peut prédire à d'autres. Aidons-le, et d'abord en prenant la peine de le connaître.

5. — Mais la France est encore, Dieu merci, rurale en très grande partie. Le programme d'Action catholique

auquel M. V. Bettencourt, président de l'*Union catholique de la France agricole*, donne ce simple titre : *Apostolat rural*, et qu'a préfacé le cardinal Suhard (220 p. in-12, Spes, 10 f.), présente donc pour nous le plus grand intérêt. Autant et plus que bien d'autres, le magnifique apôtre qu'est M. V. B. a souffert de voir nos campagnes se déchristianiser. Il sait bien que « la France ne sera pas sauvée en bloc, mais en détail : famille par famille, paroisse par paroisse... » Il a un plan dont de très heureuses réalisations partielles ont prouvé l'excellence : « Ce que nous voulons ? Former et grouper dans nos villages de France 3.000 chefs cantonaux, 30.000 chefs communaux, et faire avec eux une France rurale heureuse et chrétienne... Travaillant sur le terrain bien délimité qui est le nôtre, nous ne prenons la place de personne. Au contraire, nous travaillons à fournir à toutes les œuvres existantes, religieuses ou professionnelles, le dévouement et les compétences dont elles ont besoin. » L'auteur avait le droit d'écrire : « Nous sommes des réalistes, nous sommes des constructeurs ». Son optimisme du meilleur aloi, l'esprit profondément chrétien qui lui fait « tout envisager non sous l'angle aigu des revendications, mais sous l'angle largement ouvert de la charité », font de son livre un ouvrage appelé à exercer la plus heureuse influence dans les milieux auxquels il est destiné.

6. — Du livre de M. Marcel Malcor, *Au delà du machinisme* (xxv-327 p. in-12, Desclée De Brouwer, 18 f.), M. Gustave Thibon parle en ces termes dans la préface : « Marcel Malcor, qui a eu le mérite d'annoncer la crise actuelle au cours de la période prospère d'après-guerre, nous présente ici une analyse profondément humaine du désordre économique et de ses remèdes. Son livre — autant à cause de l'aridité technique de certains exposés que d'un léger manque de cohésion didactique — ne se lit pas sans quelque effort. Ceci n'est pas conforme au goût de l'homme moderne qui, même dans l'ordre intellectuel, aime avaler sans mâcher. Mais ici, l'effort du lecteur trouve sa récompense dans la valeur nutritive de l'aliment absorbé. »

Nous voilà dûment avertis. Les amateurs de lieux communs, de développements faciles, feront sagement de s'abstenir. Mais par contre, ceux qui, par goût ou par besoin, désirent s'éclairer sur ces deux graves problèmes : l'humanisation des échanges et l'humanisation du machinisme, trouveront ici, avec des documents instructifs, des vues où la profondeur s'allie très heureusement à la simplicité sous le signe de la charité chrétienne.

Nous renonçons à analyser le livre : il s'y prête mal. Mais nous garantissons à ses lecteurs autant d'intérêt que de profit, avec des informations qui jetteront sur tous les problèmes de l'heure, économiques, sociaux et politiques, nationaux et mondiaux, une lumière singulièrement précieuse.

7. — Mêmes qualités de fond, avec peut-être encore un peu trop de dédain des agréments de la forme, dans *Le Travail et l'Homme* de MM. Etienne Borne et François Henry (250 p. in-12, Desclée De Brouwer, 15 f.). Certes, nous avons trop déploré l'injuste disgrâce que connut un temps la métaphysique pour ne pas nous réjouir de sa réhabilitation, spécialement à propos de ce travail auquel on a prodigué trop de vain sentimentalisme ; et la dédicace que les auteurs font de leur livre « à ceux de la J. O. C., fidèles à la classe ouvrière, fidèles à la sainteté du travail, fidèles au Christ, et par conséquent bâtisseurs d'un monde nouveau », révèle chez ces bons ouvriers de la pensée, chez ces jeunes et brillants universitaires, des sentiments qui les honorent et nous réjouissent. Souhaitons seulement qu'on sache mettre à la portée de tous une « méditation sur l'histoire, le sens humain et le sens religieux de l'idée de travail » qui ne doit pas rester accessible aux seuls privilégiés de l'esprit.

Après une histoire sommaire de l'idée que les hommes se sont faite de leur travail, on trouvera dans ce livre la philosophie chrétienne du travail mise en parallèle avec la conception socialiste dont le *stakhanovisme* est une illustration typique. La méditation finale sur le *dernier pourquoi* du travail se clôt sur un acte d'espérance. Qu'un tel livre soit aujourd'hui possible, n'est-ce pas encore un très heureux signe des temps ?

8. — L'ouvrage de M. Joseph Wilbois, *La nouvelle organisation du travail* (36e *Cahier de la Nouvelle Journée*, 178 p. in-8, Bloud et Gay, 20 f.), a gardé, de la conférence qui fut sa forme première, une vie que le lecteur aime y retrouver. Au reste, le sujet est assez captivant par lui-même. Partant des événements de juin 1936 dont il dégage d'abord avec une rare clairvoyance les caractères, M. W. nous montre, en technicien qui est aussi un écrivain, la situation nouvelle du monde du travail. Sans vaines récriminations ni anticipations aventureuses, il dit ce qu'il faudrait faire. D'abord et essentiellement réorganiser l'usine. Gagner plus en travaillant moins est une loi imprescriptible de l'économie. Une sage rationalisation doit y pourvoir : on prouve qu'elle le peut. L'effort patronal individuel doit s'élargir par les réalisations des syndicats patronaux que M. W. entrevoit très importantes, et allant même jusqu'à une organisation bancaire qui limiterait les vices du supercapitalisme. Du côté ouvrier, les syndicats auraient de même leur rôle dans une organisation saine du travail. D'où une marche d'ensemble, harmonisée et calculée, qui serait une véritable révolution dans l'ordre, révolution au sens de radicale transformation. Souhaitons qu'après bien des tâtonnements et des secousses, ce qui devrait être devienne enfin !

9. — Dans la même collection (35e Cahier), l'*Itinéraire spirituel* de M. Jean Lacroix relève à plusieurs titres de la présente Chronique. D'abord parce que l'auteur nomme parmi ceux qui le provoquèrent le plus puissamment à penser par lui-même, Proudhon, que révoltait l'asservissement de l'homme par l'homme, qui proclamait la souveraineté du Droit. Puis parce que les *Propositions* qu'il soumet à la réflexion personnelle de ses lecteurs se groupent autour de trois thèmes qui nous intéressent : esprit chrétien, politique chrétienne, démocratie personnaliste. Les réflexions d'un tel esprit sur de tels sujets ne peuvent pas ne pas être suggestives. Le nom de Proudhon effraiera-t-il quelqu'un ? Peut-être suffirait-il alors de rappeler un mot tout simple, mais profond, du cardinal Pacelli qui, dans son beau discours à Notre-Dame sur la vocation de la France, après avoir montré l'humanité reconnaissant les responsables de nos crises en ceux qu'elle avait d'abord salués comme « les artisans du progrès », ajoutait : « et qui parfois le furent à certains égards ». La clairvoyance n'exclut pas la justice. Les heureux lecteurs de M. Lacroix en seront bientôt convaincus.

10. — Dans *Le Christ devant la Cité communiste* du R. P. Hubster (168 p. in-12, Spes, 10 f.), on trouvera le texte de six conférences données à Nancy. Mgr Fleury avait raison de leur souhaiter une diffusion très large. L'auteur a su se placer au vrai point de vue, le point de vue chrétien, pour juger le communisme, et il l'a fait avec autant d'équité que de force, n'omettant pas de nous rappeler que le seul moyen d'éviter la révolution inhumaine est de faire la révolution chrétienne. On nous l'aura tant dit que nous finirons bien par le croire.

11. — *Les vrais amis du peuple*, Mlle Elisabeth Dupeyrat nous dit quels ils sont dans une série de quinze biographies courtes, vraies, vivantes, qui feront beaucoup de bien (200 p. in-12, Education Intégrale, 12 f.). Des saints comme François d'Assise, Vincent de Paul et Jean Bosco, des papes comme Léon XIII et Pie XI, des hommes et femmes de bien comme Ozanam, sœur Rosalie, le P.

Volpette, l'abbé Fouque, voilà bien les portraits qui devraient être familiers au peuple de préférence à d'autres qu'on a su lui imposer. Un tel livre a tout ce qu'il faut pour l'aider à rendre enfin justice à ceux qui l'ont le plus aimé.

12. — La même leçon se dégage de *La Religion est-elle l'opium du peuple ?* de M. Edward Montier (même édit., 224 p. in-12, 12 f.). Ce livre n'est, en somme, qu'un long dialogue entre un éducateur chrétien et un de ses élèves, jeune homme de famille aristocratique devenu communiste par dégoût d'une existence vide et sans but. Le maître écoute avec patience et charité les préjugés antireligieux du pauvre enfant qui croit savoir, lui expose, pour la première fois peut-être d'une manière vivante et prenante, la doctrine catholique, ne conteste pas qu'elle ait été souvent déformée, mais sans que des infidélités individuelles aient compromis de magnifiques réalisations. Le tout pour aboutir à un mot tout proche de celui, si lourd, d'un jociste : « On ne nous en veut pas d'être chrétiens ; on ne nous reproche que de ne pas l'être assez. » Ceux qui connaissent la manière de l'auteur retrouveront en ce livre les qualités qui l'ont imposé au public catholique ; les autres, s'il en est, seront enchantés de le découvrir.

13. — On pourra louer dans le *Simon-Pierre* de M. le chanoine Chevrot (290 p. in-12, Bloud et Gay, 15 f.) l'exégèse, la philosophie, l'éloquence, le style : il se recommande à tant de titres ! Ce qui nous a le plus frappé, c'est l'utilisation apostolique à laquelle se prête merveilleusement un tel livre, qu'on eût tout aussi bien pu intituler : « Le catholique d'action en retraite ». La vocation du chrétien et la doctrine si riche qui nous est offerte, nos tentations et l'utilisation possible de nos fautes, les résolutions que doit inspirer un amour généreux et fidèle, tout cela est ici présenté en connexion étroite avec l'état de société qui est le nôtre. Les lecteurs de *Simon-Pierre* ne seront pas les derniers à souhaiter que l'action si bienfaisante déjà de l'auteur s'exerce bientôt sur un champ bien plus vaste.

14. — L'utilisation que nous avons faite en notre première partie du livre de M. Marcel Légaut, *La condition chrétienne* (254 p. in-12, Grasset, 16 f. 50), nous fait un devoir de le mentionner ici. Car ces méditations évangéliques, M. François Veuillot l'a très justement observé, encore qu'elles ne traitent pas proprement de l'Action catholique, nous ramènent à la source de cette croisade, nous imprègnent de l'esprit qui la doit animer, nous font comprendre, sentir, le devoir impérieux qu'elle nous impose. Le moindre des dangers qui menacent l'Action catholique n'est pas cette anémie spirituelle qui, la réduisant à une oragnisation plus ou moins imposante ou tapageuse, ferait d'elle un grand corps sans âme. *La condition chrétienne* nous empêchera d'oublier que « l'apostolat des laïcs est en quelque sorte le rayonnement spontané d'une vie intérieure, et que, ce foyer éteint, il manquerait de sève et d'efficace. »

15. — Est-il personne qui ne sache les répercussions sur la vie sociale, multiformes et d'une portée incalculable, des *Problèmes de Sexualité ?* Sous ce titre même (322 p. in-12, Plon, 18 f.), un groupe d'écrivains parmi lesquels nous relevons les noms très avantageusement connus de J. de Lacretelle, le Dr René Biot, le R. P. Lavaud, O. P. et l'abbé Monchanin, Pierre-Henri Simon et Daniel-Rops, fait paraître dans la Collection « *Présences* » une série d'études de la plus haute utilité et d'un rare intérêt. A la première page du livre est rappelé le mot de S. Clément d'Alexandrie : « Nous ne devrions pas avoir honte de nommer ce que Dieu n'a pas eu honte de créer ». Un des auteurs écrit d'autre part qu'il ne faut « ni éluder l'instinct ni l'avilir ». Ces deux pensées définissent l'esprit dans lequel sont ici traités les *Problèmes* répartis sous ces quatre chefs : Personnalité et Sexualité, — Sexualité et Morale, — Société et Sexualité, — Sexualité et Spiritualité. Le sujet, bien sûr, est de ceux qui s'interdisent d'eux-mêmes aux lecteurs qu'y porterait une curiosité malsaine. Cette réserve faite, il n'est que juste d'ajouter qu'il nous semble impossible de traiter avec plus de pénétration, d'exactitude, de prudence et de tact, des questions qu'on a trop longtemps, hélas ! écartées comme importunes, faute de s'être sérieusement demandé si elles n'étaient pas plus importantes encore que délicates. Un tel livre est un bienfait social.

16. — La participation des laïcs à l'apostolat du clergé est une nécessité. Le Souverain Pontife ne cesse de le redire et de demander que partout elle soit réalisée.

A quelles conditions sera-t-elle opérante ? Au soir d'une longue et féconde carrière apostolique, le P. Bouchage, religieux Rédemptoriste, mieux que personne était qualifié pour nous le dire. Il l'a superbement mis en lumière dans les pages d'un petit livre, qui sera désormais le directoire de l'apôtre laïc de l'Action catholique : *Préparation spirituelle à l'Action Catholique* (in-12 de 160 p., 7 f. ; Paris, Beauchesne).

L'apôtre ne s'improvise pas. Il se forme, à la manière de ceux qui furent à l'école du Christ, à la manière surtout d'un S. Paul, l'apôtre par excellence du monde païen.

La formation spirituelle — c'est de celle-là seulement que traite l'auteur — a pour but de développer les aptitudes naturelles et surnaturelles de l'apôtre. Elle commence par affermir en lui les convictions de la foi ; elle poursuit son œuvre en développant largement sa confiance ; elle l'achève dans le feu de la charité qu'elle attise en son cœur.

Toutefois l'esprit apostolique ne serait rien encore sans les vertus de générosité, d'austérité, d'obéissance.

L'esprit et les vertus apostoliques se doivent sans cesse alimenter aux sources traditionnelles et fécondes : l'Eucharistie, la lecture spirituelle, la piété.

Tout cela, le P. Bouchage l'expose en connaisseur expert des besoins de notre époque, avec un sens avisé de l'actualité, dans un esprit pratique indiquant les meilleurs moyens de succès.

Un certain nombre d'exemples complètent bien la pensée de l'auteur.

Nous souhaitons, pour la bonne entente entre ecclésiastiques et laïcs et le plus grand succès de l'Action catholique, de voir ce guide entre les mains de tous ceux qui s'adonnent, d'une manière ou de l'autre, à l'apostolat moderne.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Le R. P. Romeyer, S. J., nous a envoyé la lettre suivante :

Séminaire de Vals-près-Le Puy, le 26 octobre 1937.

Monsieur le Directeur,

Laissez-moi vous remercier, tout d'abord, pour la manière bienveillante et attentive dont use votre chroniqueur à l'égard des *Archives de Philosophie*, et singulièrement pour ses lignes bienfaisantes relatives à mon « Bulletin de philosophie chrétienne » (14 octobre 1937).

Le compte rendu, paru dans l'*Ami* du 21 octobre, du tome III de *La Philosophie chrétienne jusqu'à Descartes : Les systématisations scolastiques de la philosophie chrétienne*, mérite aussi ma plus vive gratitude. Elle monte, bien sincère, vers le Directeur et vers le recenseur. Comment pourrai-je ne pas goûter. avec les éloges renouvelés de mes humbles volumes, la courtoisie des critiques faites ?

Je regrette d'avoir paru « moins enthousiaste à l'égard de S. Thomas » que de S. Bonaventure. Car, en réalité, je ne l'ai pas moins été dans mon livre, et mes sympathies vont à lui comme à Duns Scot. C'est pour pouvoir consacrer au *Doctor communis* vingt-six pages plutôt denses que j'ai dû n'en accorder que seize au *Séraphique* et huit au *Subtil*.

De plus, n'est-ce pas aux écrits de S. Thomas qu'il m'a semblé opportun de demander une théorie précise et substantiellement complète de la notion même de « philosophie chrétienne », en étudiant spécialement sa théorie des rapports entre *Nature* et *Grâce*, *Fin naturelle* et *Fin surnaturelle*, *Raison* et *Foi* (t. III, p. 140-148) ?

Après avoir reproduit un passage où j'ai visé à mettre en relief le caractère métaphysique et par suite vraiment efficace des preuves scotistes de l'existence de Dieu, l'auteur du compte rendu ajoute : « S. Thomas n'a-t-il pas fait appel aux principes premiers pour donner leur pleine valeur, leur efficacité aux preuves *de l'existence* de Dieu ? »

Sans aucun doute. Mais souligner la valeur de la théodicée scotiste n'équivaut point, pour moi, à méconnaître en rien celle de la théodicée de S. Thomas. C'est de dessein formé, au contraire, que j'ai insisté sur la fermeté métaphysique de sa *gnoséologie*, de son *ontologie* et, partant, de sa *théodicée* (p. 145), n'hésitant pas, afin de la mettre dans tout son jour, à démontrer l'*exemplarisme créationniste* de son *hylémorphisme* (p. 149-154) et le *spiritualisme* foncier de ses vues sur notre connaissance de l'esprit (p. 154-162).

Puis-je me permettre de transcrire un texte relatif à la théodicée de l'Aquinate ? Dans l'univers, « saint Thomas... discerne de multiples signes de contingence. Contingence du point de vue de l'efficience, des degrés ou de l'exemplarité, de la finalité irraisonnable ; contingence dans la forme *transfinie* de notre intellection qui exige la Vérité infinie, dans la portée absolument universelle de notre vouloir qui resterait inexplicable sans l'attirance du Bien illimité ; contingence du vouloir moral des hommes qui n'est réglé par la raison humaine que dans la mesure où celle-ci participe de la Loi éternelle, de l'amour humain qui, même naturellement, s'élance d'emblée vers le principe de tout bien, fondant l'acte libre d'amour de Dieu supérieur à l'amour de soi ; contingence enfin, et fondamentale, quant à leur essence métaphysique, des vérités par nous comprises, contingence qui requiert, comme Lieu de toute vérité, la Vérité première » (p. 141-142).

Quant à ma conclusion générale sur le *Thomisme*, le passage suivant pourra montrer que je ne me suis point laissé « entraîner par quelque préjugé antithomiste » (*Ami*, p. 633) :

« Somme toute, si on se donne la peine de l'étudier à la lumière des diverses séries de sources et de textes, le thomisme de saint Thomas d'Aquin forme une systématisation cohérente, une malgré ses diversités, très ample à la fois et très précise, de la philosophie chrétienne. » Qu'il « s'agisse d'ontologie, de théodicée ou d'éthique ; qu'il s'agisse même de cosmologie et de psychologie ; il suffit de creuser, à la lumière conjuguée des principales sources, jusqu'aux fondements de l'*exemplarisme créationniste* et du *spiritualisme humain*, pour trouver l'essentiel du platonisme chrétien de saint Augustin... »

« Interprétée, d'autre part, à la lumière de sa conception des rapports qui existent entre Nature et Grâce, Fin naturelle et Fin surnaturelle, Raison et Foi, la métaphysique totale de saint Thomas apparaît chrétiennement orientée. Elle ne constitue pas une philosophie séparée ; elle ne trouve pas sa fin en elle-même. Etape considérable dans l'itinéraire intégral, elle est un moyen ordonné au but définitif et surnaturel : la vision béatifique de Dieu » (p. 164).

Je voudrais mériter mieux l'éloge trop bienveillant formulé dans ces mots du compte rendu : « un maître de sa valeur » ; mais, s'il est vrai que je découvre beaucoup d'éléments de progrès philosophique chez Maurice Blondel et une âme de vérité chez notre grand philosophe Henri Bergson, il ne s'ensuit pas que j'aie pris leurs philosophies respectives « comme un terme de comparaison avec la philosophie d'un Augustin ou d'un Thomas d'Aquin » (*Ami*, p. 633).

Je serais heureux que ces réflexions ou ces précisions suscitées par le compte rendu, — encore une fois très bienveillant et tout à fait courtois dans la critique, — du tome III de *La philosophie chrétienne jusqu'à Descartes*, soient insérées dans un des prochains numéros de l'*Ami du Clergé*. Cela me semble équitable et pour le bien.

Veuillez, Monsieur le Directeur, agréer, avec mes remercîments renouvelés, l'assurance de ma respectueuse sympathie pour votre personne et pour votre œuvre.

B. Romeyer, S. J.

Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie publié sous la direction du Rme Dom Fernand Cabrol, Abbé de Farnborough, et de Dom Henri Leclercq, avec le concours de plusieurs collaborateurs. — Paris, Letouzey et Ané.

Fascicules CXXXIV-CXXXV : *Noirmoutier - Océan*. — Avec le fascicule CXXXIV commence la seconde partie du t. XII. A part l'unique article de Dom Cabrol sur les *Nombres*, tous les autres portent la signature de Dom Leclercq, qu'ils soient d'archéologie pure, d'histoire ou de géographie ancienne, de diplomatique, de musique ou d'histoire de l'art. Il est difficile d'être plus universel.

Signalons rapidement les plus notables de ces études. Celle sur *Noirmoutier* est composée sur un plan d'une aimable fantaisie dont l'auteur est assez coutumier. Elle débute par un chapitre sur le prieuré de Cunault (à Trèves-Cunault, canton de Gennes, en Maine-et-Loire), sous le fallacieux prétexte que les moines de Noirmoutier s'y réfugièrent pour quelque temps en 836. Viennent ensuite l'histoire de la fondation de Noirmoutier, qui se place en 677-678 ; puis celle de S. Philibert, né vers 616, mort vers 685 ; et celle de l'évêque Ansoald, le donateur, dont l'épiscopat débute vers 673. On le voit, les développements de cette dissertation, pas plus que beaucoup d'autres du même *Dictionnaire*, ne s'astreignent pas à une rigoureuse chronologie. Cela en rend peut-être la lecture moins aride, mais n'en facilite pas l'étude. De longues citations de Tardif, plus près d'être des coupures que de simples citations, les textes latins des titres de donation, procuration, procès-verbal, remplissent une bonne partie des 20 colonnes consacrées à cet historique. Reste à savoir comment le lecteur à venir pourra s'aviser que l'article *Cunault* figure au mot *Noirmoutier*.

Il lui sera plus facile de deviner qu'à *Nole* il trouvera, en plus des détails sur les origines de cette ville, une biographie de S. Paulin et une autre de S. Félix. Par dessus le marché, il y rencontrera un long hors-d'œuvre dont il se serait fort bien passé, ne fût-ce que parce que tout cela a été dit et redit maintes fois au cours du *Dictionnaire* : à savoir, un ensemble de considérations sur la Gaule, son esprit, son destin, et sur l'esprit français. Il est bien difficile de retenir sur ses lèvres, à cette lecture, le mot de « délayage », particulièrement regrettable à exprimer lorsqu'il s'agit d'un *Dictionnaire*. — A propos de S. Paulin et de son cuisinier Victor, Dom Leclercq ne peut s'empêcher d'écrire quelques lignes sarcastiques, assez déplacées ici : « Ceux qui ont ainsi connu les incohérences de l'obéissance passive et l'ineptie des supériorités de hasard sont disposés à ne plus s'étonner de grand'chose. » (Col. 1446). — Sous le titre imprévu « Les prouesses de S. Félix », on pourra même lire, au cours du même article, une bonne demi-douzaine de pages prises à Gaston Boissier (col. 1450-1454). L'article *Nomina sacra*, qui suit de près le précédent, est lui-même

presque entièrement encadré de guillemets. Quant à savoir à qui est emprunté le texte, bien habile qui le débrouillera d'après les références qui semblent avoir emmêlé à plaisir les citations de J. Lebon à celles d'A[lbert] P[oncelet].

Les *Noms propres* ont fourni un article de 74 colonnes, très nourri et qui sera fort précieux pour l'étude de l'antiquité chrétienne. « Les chrétiens ont eu comme les païens, écrit Dom Leclercq, le nom propre : prénom, gentilice et surnom. Certains d'entre eux ont fait usage d'un seul nom, d'autres en ont employé deux, un certain nombre conservèrent l'usage des *tria nomina*. L'usage d'un seul nom est contemporain de l'usage des deux et des trois noms ; à partir du v^e^ siècle, il domine d'une manière à peu près exclusive » (col. 1491). Pour ce qui est des noms de baptême, il faut noter, avec l'érudit auteur, que les premières générations chrétiennes conservaient les noms traditionnels, suivant leurs goûts et leurs préférences. D'ailleurs on ne baptisait souvent qu'à l'âge d'homme. Par suite on trouve parmi elles, — ajoutons et parmi nous : exemples les Isidore ou les Apollinaire — des noms dérivés des divinités païennes (Dionysius, Jovinus, Olympius, Martialis, Martinus. Saturninus, etc.) ou de rites païens (Augustus, Faustinus, Felix, Firminus, etc.), des noms pris des animaux (Aper, Aquilus, Asellus, Dracontius, Lupus, Ursicinus, Ursula, etc.), ou puisés à beaucoup d'autres sources. Les noms de l'Ancien et du Nouveau Testament (Rebecca, Martha, Abel) sont beaucoup plus rares. Maria se rencontre à Rome dès l'époque apostolique, sans qu'on puisse affirmer que ce n'est pas un simple féminin de Marius. Joannes a été rare en Occident jusqu'à la fin du IV^e^ siècle, tandis que Petrus était fréquemment porté à Rome. Dès le III^e^ siècle, et non le v^e^, comme on l'affirme quelquefois, l'usage s'établit de substituer un nom nouveau plus nettement chrétien à l'occasion du baptême.

Dans la suite du même article, noms de l'époque gallo-romaine, du temps de Charlemagne, noms d'origine barbare, l'auteur revient à des questions déjà touchées à diverses reprises dans les tomes précédents. Ces pages n'en intéresseront pas moins les philologues et les amateurs d'histoire locale.

Au mot *Nonne*, qui primitivement fut un terme de respect de la part des jeunes s'adressant aux vétérans, moines et religieuses, on sera heureux d'avoir sous la main nombre de renseignements difficiles à trouver, du fait que l'attention des historiens de la vie religieuse s'est portée presque exclusivement sur les monastères d'hommes, tandis que l'on sait à peine comment ont commencé ceux de femmes. N'empêche que celles-ci n'ont pas été en retard sur les hommes pour pratiquer l'ascétisme. Des groupes de vierges existaient dès les temps apostoliques et ils n'ont fait que se développer et se multiplier aux siècles suivants, tout en restant, semble-t-il, très inférieurs en nombre aux groupements masculins. Dom Leclercq décrit quelques anciennes communautés de femmes sur lesquelles nous sommes un peu renseignés, celle de l'Aventin, à laquelle présidait Marcella, celle d'Hippone, au temps de S. Augustin, celle d'Arles sous S. Césaire, de Poitiers fondée par sainte Radegonde et signalée par des incidents dramatiques décrits ici par le menu, etc.

Les *Nosairis* ou *Ansarieh*, qui peuplent les montagnes comprises entre l'Oronte et la Méditerranée, figurent dans le *Dictionnaire* en raison de leurs croyances vaguement chrétiennes et des discussions qu'elles ont soulevées. Tandis que le P. Lemmens soutient qu'ils se sont convertis au christianisme vers le v^e^ s. pour passer plus tard à l'ismaélisme, amalgame de croyances et rites phéniciens, gnostiques, manichéens, chrétiens et musulmans, M. R. Dussaud se refuse à admettre leur passage dans l'Eglise chrétienne et croit qu'ils sont allés directement du paganisme à cet ismaélisme. Dom Leclercq, en se basant sur les trouvailles archéologiques, se range aux côtés du P. Lemmens.

Aux musiciens se recommandent les 30 colonnes consacrées à la *Notation neumatique*, et aux érudits les 38 autres sur les *Notes tironiennes*.

Signalons encore pour la lettre N les articles *Noyon Nu dans l'art chrétien* et *Nudité baptismale*, qui sont traités avec un ferme bon sens.

Les *Obituaires* sont issus de la croyance, aussi ancienne que la foi chrétienne, à l'efficacité de la prière pour les morts. Dom L. les rattache à une forme de transition représentée par les diptyques, liste des morts qui se lisait primitivement à la messe ou encore était déposée sur l'autel afin que le célébrant en fît mémoire. Au sens exact, les obituaires, dits aussi « nécrologes », sont les registres contenant les noms des défunts et la date de leur mort, date à laquelle se faisait une recommandation spéciale de leur âme. Souvent ils étaient joints au Martyrologe comme une sorte de supplément. Comme les notices nécrologiques étaient disposées dans l'ordre du calendrier, on les appelait aussi *Kalendaria*. Le plus ancien obituaire français connu est celui que le moine Usuard compila pour son monastère de Saint-Germain-des-Prés entre 858 et 859. Il est facile de comprendre quelle masse de renseignements nous ont conservés les obituaires parvenus jusqu'à nous et publiés déjà pour un certain nombre de diocèses : Paris, Sens, Chartres, Orléans, Auxerre, Nevers, Meaux, Troyes, Lyon.

* *

Fascicules CXXXVI-CXXXVII : *Océan-Oratio Cypriani*.

Dans ces fascicules encore tous les articles sont signés de Dom L., sauf *Offertoire*, de Dom Cabrol, et *Octoechos Syrien*, repris, avec quelques abréviations, de Dom Jeannin dans *Oriens christianus* (1913).

Les grandes dissertations à longs développements y sont peu nombreuses, tandis qu'y abondent les articles d'étendue réduite. Ces derniers d'ailleurs ne sont pas ceux qui dénotent le moins d'érudition.

Nous ne nous arrêterons quelque peu qu'à la demi-douzaine des études de plus d'étendue, en commençant par les pages consacrées aux *Odes de Salomon*, où la verve sarcastique de l'auteur s'exerce aux dépens de quelques savants, dont le moindre n'est pas Ad. Harnack. C'est en 1909 que fut publié pour la première fois ce recueil de poèmes, autrefois mentionnés dans l'ancienne littérature chrétienne, et aussitôt se déchaînèrent les polémiques à son sujet. Comme en bien des cas analogues, on aurait aimé que, de ces discussions qu'il résume, Dom L. tirât des conclusions plus nettes et dégageât nettement sa manière de voir de celle des érudits qu'il cite et égratigne au passage, surtout qu'il indiquât plus nettement ce qui est acquis, et ce qui ne l'est pas. L'auteur des *Odes* n'est ni juif, ni même judéo-chrétien, comme le prétendait Harnack ; c'est bel et bien un chrétien qui a écrit en grec entre 90 et 150. Mais l'attribution à Salomon n'est pas une fraude littéraire ; c'est l'expression, semble-t-il, des sentiments d'un poète se plaçant imaginativement dans le rôle de Salomon tel qu'on le pouvait concevoir de son temps.

C'est l'étude critique des textes qui tient la plus grande place dans l'article *Odile (Sainte)*. Il est admis que le fonds des *Vies* de sainte Odile est emprunté à la biographie de sainte Salaberge, aveugle de naissance, guérie (à Meuse ?) par S. Eustase, abbé de Luxeuil, puis fondatrice du monastère de Saint-Jean à Laon. Il n'en est pas moins certain qu'elles contiennent un fonds historique. Le difficile est de le délimiter et chacun l'a fait à sa guise. Pour Dom L., la *Vita Ottiliæ*, publiée d'abord par Mabillon, date du IX^e^ ou X^e^ s., probablement des années 900 à 950. La guérison de la jeune Odile y est racontée comme opérée au baptême donné par l'évêque de Bavière Ehrard. Dans la *Vita Hildulfi*, presque contemporaine, il est dit que l'abbé Hidulphe baptise la petite Odile et que son frère, l'évêque Ehrard, lui sert de parrain.

Dans une *Vita Erhardi* bien postérieure, qui raconte également le baptême et la guérison d'Odile, il n'est plus question d'Hidulphe. Dans le premier de ces documents le miracle a lieu au monastère de Palma (Baume-les-Dames), dans le second à Moyenmoutier. D'autres textes ne s'accordent pas mieux sur divers détails. Malgré ces divergences d'ordre secondaire, tous s'accordent sur les points essentiels.

A l'*Office divin* sont consacrées 55 colonnes. Dom L. le montre prenant son origine dans les vigiles nocturnes primitives, développées graduellement et occupées par la psalmodie. En 528, une loi de Justinien prescrit « à tous les clercs constitués dans chaque église le chant des nocturnes, des laudes et des vêpres ». Le rôle de S. Grégoire Ier pour le chant fut, au jugement de notre auteur (col. 1974), « une œuvre d'organisation et de refonte plutôt que de composition proprement dite ». A côté de l'office canonial, il y eut également les livres de dévotion privée et l'on aimera en chercher ici l'histoire primitive.

Au mot *Ogham* on trouvera des notions sur l'ancienne écriture irlandaise, dont l'intérêt est surtout de s'apparenter à divers signes gravés sur des objets préhistoriques de l'époque magdalénienne.

Quant au bref article *Ogival, Ogive,* il est surtout de nature polémique et s'applique à défendre ces termes et leur emploi contre les critiques qui les ont reprochés à Dom Leclercq.

A l'article *Onciale* on trouve, outre l'histoire de cette écriture, deux reproductions de manuscrits écrits dans ce beau caractère.

Dans la dissertation sur les *Onctions dans l'ordination,* d'une érudition étonnante comme toujours, on regrette de se heurter à des négligences de composition fort gênantes. C'est ainsi que l'auteur écrit (col. 2130) : « Il existe deux écoles soutenant chacune, cela va de soi, une opinion différente. La première remonte vers le milieu du XVIIe siècle, la seconde n'est pas antérieure au XIXe. L'une comme l'autre soutient que l'onction est demeurée inconnue aux Eglises primitives de l'Orient, elle se rencontre pour la première fois en Gaule et aurait fait son apparition dans la consécration épiscopale avant d'être introduite dans l'ordination des prêtres. » Voilà donc deux écoles qui soutiennent la même opinion. Mais en quoi diffèrent-elles ? Au lieu de nous le dire immédiatement, on s'engage dans un long historique où Dom Ménard, l'abbé Batiffol se voient convaincus d'erreur, mais sans nous éclairer sensiblement sur le point en litige. Tout cela écrit sans un souci suffisant d'éviter les pertes de temps du lecteur : ce qui est cependant exigé d'un *Dictionnaire*.

Indiquons d'un mot l'intérêt des explications fournies sous la rubrique *Onze mille vierges (Les),* le problème restant posé de savoir comment les onze vierges de Cologne, Ursula, Sencia, Gregoria, Pinnosa, Martha, Saula, Britula, Saturnina, Rabacia, Saturia et Palladia sont devenues onze mille dans les traditions populaires. A l'examen, dit Dom L., aucune des explications proposées n'est acceptable, sauf peut-être la dernière, qui suppose que le chiffre XI a pu être surmonté d'un trait horizontal, d'où la lecture : *XI millia.*

Plus de 40 colonnes ont été nécessaires pour contenir la longue dissertation consacrée à *Oppidum.* C'est donc une très riche monographie qui réjouira le cœur des archéologues locaux. Comme on le devine, d'importants emprunts y sont faits à l'ouvrage d'A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule,* Paris, 1907. Les dernières colonnes traitent de « quelques oppidums rangés par ordre alphabétique pour les lettres A et B. » La liste, bizarrement écourtée, s'arrête après Bourges, sans qu'on nous donne la raison ni de cet amorçage ni de ce brusque renoncement.

Par un processus inverse, une bonne part de l'article *Oracle* se rapporte uniquement à l'antiquité païenne et eût été avantageusement supprimée. Du moins les 20 dernières colonnes, sur les *Oracles sibyllins,* forgés pour faciliter la conversion des païens, sont-elles richement documentées. Au texte consacré à *Orant, Orante* (col. 2291-2312) est jointe une reproduction en couleurs tirée de Mgr Wilpert, l'orante du cimetière de Calliste.

Le fascicule s'achève sur *Oratio Cypriani.*

* *

Fascicules CXXXVIII-CXXXIX : *Oratio Cypriani-Orvieto.* — Le bréviaire, au 26 septembre, donne la « légende » de S. Cyprien et de sainte Justine, martyrs, lui d'abord païen et magicien essayant sur elle inutilement ses procédés magiques ; puis, converti, devenant évêque d'Antioche et martyrisé avec elle sous Dioclétien ou sous Claude. Ces événements sont le sujet de l'*Oratio Cypriani,* classé dans le décret gélasien parmi les apocryphes. A la suite, l'auteur étudie une bouffonnerie très ancienne, la *Cena Cypriani,* lue au banquet de Charles le Chauve, lors de son couronnement à Rome, le 25 décembre 875, et qui désopila la compagnie. Et ceci est plutôt fait pour nous surprendre, car cette série de facéties (col. 2339-2343), bourrée d'allusions de tout genre, exigerait, pour être entièrement comprise, des commentaires et des connaissances historiques étendues et minutieuses.

Passant à un autre sujet, Dom L. rêve d'un *Orbis christianus* dont il propose à quelque grand érudit à venir le sujet et la réalisation : « Au sein du gigantesque désordre qui règne dans l'érudition enrichie chaque année de trouvailles nouvelles, ignorante des richesses ensevelies dans la multitude des publications à peu près insaisissables, il n'y a plus qu'un procédé à employer pour tirer parti de ce qui vaut la peine d'être connu, décrit, mesuré, figuré : c'est l'inventaire méthodique par noms d'individus, par noms de lieux, par dates » (col. 2374). « Ressaisir les moindres vestiges d'une communauté chrétienne, relever la place d'une abside, l'emplacement d'une tombe, le nom d'un fidèle, l'indice du séjour d'un clerc, et cela non pas seulement à Rome, à Alexandrie ou à Carthage, mais sur des centaines et des milliers de points; non pas à une date certaine, mais à un moment qu'on ne saurait fixer ; non pas dans le monde romain, mais dans la société byzantine comme chez les peuples barbares, en un mot partout ; voilà la matière de cet *Orbis christianus* qui tient à la fois de l'état-civil et du cadastre, qui touche à l'histoire littéraire et à l'histoire de l'art, qui fait appel à l'épigraphie, à la numismatique, à la papyrologie, à la diplomatique et à toutes les branches d'activité imaginables. » Beau rêve, certes, et dont la récompense ne semble pas devoir être de ce monde, si, comme dit encore l'auteur, « les fabricants de dictionnaires ne sont pas gâtés par l'expression de la reconnaissance de leurs lecteurs » (col. 2373), mais combien éloigné des préoccupations étalées par les nouvelles générations !

Une bonne douzaine de colonnes est consacrée aux *Ordalies,* fréquemment étudiées déjà par les érudits contemporains. L'idée des « jugements de Dieu » n'est pas née au Moyen Age ; l'antiquité a eu ses épreuves judiciaires. Ces pratiques, note avec justesse Dom L., résultent logiquement de la croyance en un Dieu de justice, et on les retrouve chez les peuples primitifs, dans l'Inde, en Grèce et à Rome. Les lois salique et ripuaire imposaient, entre autres redoutables épreuves, celle de plonger la main dans l'eau bouillante ou de saisir à la main un fer rougi au feu. Si l'accusé retirait sa main sans brûlure, il était réputé innocent ; s'il était brûlé, condamnation s'ensuivait. L'accusé, il est vrai, avait la faculté de « racheter sa main » en versant une somme proportionnée au délit qu'on lui imputait. Il y avait également, au VIIIe s., l'épreuve de la croix. Les deux parties entraient dans l'église, se plaçaient devant l'autel les bras en croix au début de la messe, et celui qui laissait le premier tomber les bras perdait son procès : on pensait qu'il montrait

ainsi que Dieu l'avait condamné. — Quelle fut l'attitude de l'Eglise envers les ordalies, dont la coutume s'introduisit en Occident par les invasions barbares ? Les papes les condamnèrent et prohibèrent d'une façon à peu près constante. Mais la pratique, révélée par les canons des conciles, s'orienta en sens contraire, du moins en France et en Allemagne et pendant les VIIIe et IXe siècles. A cette époque deux courants contraires se dessinent. Tandis qu'Agobard, le fameux évêque de Lyon, les condamnait expressément, Hincmar de Reims les justifiait amplement. Elles furent employées jusqu'au XIIIe s., où l'étude du droit romain retourna l'opinion contre elles.

La rubrique *Ordination* n'est suivie que de quelques lignes où l'on renvoie à des articles antérieurs et au *Dict. de Théologie*. Mais les *Ordinations irrégulières*, ou sans interstices, donnent lieu à une étude assez ample. Pour être plutôt exceptionnelles, ces ordinations se rencontrent pourtant de temps à autre dans l'antiquité chrétienne. C'est ainsi que S. Cyprien de Carthage reçut coup sur coup la prêtrise et l'épiscopat. Bien mieux, Photius, premier secrétaire de l'empereur Michel III, reçut en cinq jours tous les ordres et fut proclamé patriarche aussitôt après. A Rome, les diacres pouvaient être immédiatement consacrés évêques sans recevoir auparavant l'ordination sacerdotale.

L'article *Ordines romani* s'adresse tout spécialement aux liturgistes, qui y trouveront retracée l'histoire de ces précurseurs des *Cæremoniale* et *Pontificale* plus récents.

Si étendue que soit la place accordée à l'*Orfèvrerie*, plus de 30 colonnes, nous ne nous y arrêterons pas autrement, étant donné son caractère assez étroitement archéologique. On y trouvera l'étude des principaux « trésors » d'orfèvrerie connus ou découverts au cours des siècles.

Plus strictement historique est la dissertation de 24 col. sur l'*Organisation de l'Eglise anténicéenne :* titres et fonctions des *presbytres*, leurs pouvoirs, les évêques, les prêtres et les diacres, le gouvernement des Eglises en Syrie, en Asie Mineure, en Egypte, en Occident, le formulaire d'ordination (que l'on eût plutôt cherché au mot *Ordination)*, les ordres inférieurs du clergé, la suppléance de l'épiscopat, l'origine des paroisses, le pullulement des évêques (dans les premiers siècles il y en avait pour des communautés minuscules, par exemple celle que présidait S. Grégoire le Thaumaturge comptait au début 17 chrétiens).

Il arrive plus d'une fois (peut-être est-ce inévitable dans un pareil ouvrage) que les faits et les détails auxquels s'arrête l'auteur du *Dictionnaire* se groupent sous des titres assez arbitraires. Le précédent paragraphe en fournit un exemple ; en voici un autre. (Qu'on veuille bien le croire : si nous y insistons, ce n'est nullement pour le plaisir de critiquer un grand savant et une œuvre, malgré tous ses défauts, de valeur incomparable. C'est en raison des difficultés de la recherche ainsi créées au détriment du lecteur, ce lecteur étant presque toujours un travailleur généralement pressé de trouver le renseignement dont il a besoin). Donc, sous ce titre aussi élastique qu'imprécis, d'*Orient et Occident*, Dom L. a envisagé divers aspects de l'influence réciproque des deux grandes fractions du monde chrétien antique, surtout dans le domaine de l'architecture et des beaux-arts. On est étonné de le voir revenir si longuement sur des sujets déjà développés ailleurs, et parfois à plusieurs reprises : voyageurs et pèlerins, par exemple, basiliques surtout, auxquelles on donne ici une vingtaine de colonnes. Qui songera à venir se documenter sur les basiliques au mot *Orient ?*

Beaucoup plus brève est l'étude intitulée *Orientales (Liturgies)*, de nombreuses références aux volumes antérieurs s'y trouvant intercalées. On souhaiterait que le procédé fût utilisé plus souvent, afin d'éviter les redites.

Les derniers articles du tome XII sont consacrés à *Orléans*, étudié dans ses origines, sa liste épiscopale, ses monuments anciens, ses cimetières, ses cartulaires, ses manuscrits, ses inscriptions ; à *Orphée*, si souvent représenté dans les Catacombes parce qu'on lui attribuait des prédictions sur Dieu et sur Jésus-Christ ; aux *Orphelins*, pour lesquels on éleva des *orphanotrophia* et à propos desquels l'auteur reproduit un curieux papyrus portant, en onciale grecque, la lettre d'une orpheline égyptienne, restée seule à l'étranger, en Syrie probablement, à sa tante demeurée à Coptos.

* *

Fascicules CXL-CXLI : *Os-Palais.* — Le fascicule CXL, qui commence le tome XIII du *Dictionnaire*, s'ouvre sur les mots *Os* et *Osier*. Les brefs articles de géographie archéologique y sont nombreux, surtout aux mots commençant par *Oued, Ouled, Oum.* D'amples études y figurent également, entre autres celles-ci : *Ostie, Ostraka, Outils et outillages. Paganisme, Pagi, Paris, Paix de l'Eglise*. On ne sera pas surpris, en lisant cette énumération, d'apprendre que plus d'une fois l'auteur a été amené à se répéter. Dans le dernier cité de ces articles, par exemple, il revient assez longuement et sur Constantin, et sur le *labarum*, déjà étudiés précédemment. On citerait bien d'autres répétitions, celle par exemple des col. 72 et 73 à vingt lignes de distance.

Tous les articles d'ailleurs, sauf un, portent uniformément la signature de Dom L. Nous renonçons à comprendre par quel prodigieux tour de force il peut mener de front une œuvre de pareille envergure et son histoire de la Révolution. Si elle n'existait déjà, il eût fallu créer pour lui la formule « travail de bénédictin » ; encore ne serait-elle pas suffisante !

Origines, enceintes, fouilles, martyrs, liste épiscopale, communauté primitive, « xenodochium », basilique, chapelle des martyrs, inscriptions, mosaïques, lampes : tels sont les sujets traités au mot *Ostie*. Pour plus d'un M. Jérôme Carcopino a servi de guide ; on n'en pouvait souhaiter meilleur.

Les *Ostraka* sont des tessons sur lesquels, en raison de la disette et des prix exorbitants du papyrus, les gens peu fortunés faisaient leurs écritures. L'usage n'exista pas seulement en Egypte, mais en Grèce et ailleurs. De ces *ostraka* on a retrouvé et placé dans les musées des milliers. Les textes qu'ils fournissent se distinguent nettement de ceux des inscriptions et des papyrus en ce qu'ils sont brefs et se rapportent aux petits faits de la vie privée. Ces tessons servaient aux écoliers, mais aussi pour les lettres familières, les rapports, les quittances, les contrats, les inventaires, les permis, etc. On y trouve des textes bibliques, patristiques, liturgiques, canoniques. De là leur importance pour la connaissance de l'antiquité chrétienne. Après un tableau général des précisions historiques que l'on peut y relever, l'auteur donne dans leur texte, avec traduction et commentaire, toute une série d'*ostraka* grecs intéressant particulièrement la liturgie.

Aux mots *Outils et outillages* sont énumérés et décrits, la plupart même figurés, successivement les outils du bûcheron, du charpentier, du menuisier, du carrier, du tailleur de pierre, du marbrier, du lapicide, du maçon. Ce travail de 42 col. est dû à M. G. Chapeau.

Dès les premières lignes de la dissertation intitulée *Ouvrières (Classes)*, Dom L. explique l'utilité de cet article, destiné à faire pendant à ceux sur les classes agricoles et aristocratiques, et décoche quelques-unes de ses flèches contre ceux qui n'admirent pas son œuvre de tous points. « Une fois de plus, dit-il, nous entendrons des critiques, ou qui croient l'être, nous reprocher d'être trop concis ou d'être trop prolixe. » Nul doute que les reproches de concision n'émanent pas de ceux qui paient ces vastes fascicules de leurs deniers. Quant à ceux qui se contentent de les utiliser dans les bibliothèques publiques, ils ont beau jeu à se réjouir de leur prolixité. Et sans doute auteur et édi-

teur ont-ils des raisons pour entendre ces derniers avec plus de sympathie que les malheureux payants. Ce que nous disons là n'enlève d'ailleurs rien de son intérêt à cette étude sur les organisations ouvrières, qui s'arcboute sur une base des plus solides : les quatre in-8 de J. Waltzing, *Les Corporations professionnelles chez les Romains*. Dom L. envisage successivement l'institution des collèges d'ouvriers dans la société romaine, leur administration intérieure, leur fonctionnement, la situation des classes ouvrières dans la société byzantine. Et pour fournir à ses méchants critiques un bel exemple de la prolixité qu'ils lui reprochent, il commence ce dernier paragraphe sur les classes ouvrières byzantines par des considérations d'histoire de l'art, où figurent l'ordre corinthien, le chapiteau, l'acanthe, le fût cannelé, etc.

L'article *Paganisme* compte 134 col. ; il n'est donc pas moins imposant par son étendue que par l'ampleur de son information. C'est ici que le reproche de prolixité risque d'être exprimé par plus d'un lecteur, d'autant que les longueurs de ce vaste ensemble tiennent fréquemment à des redites. Nous retrouvons ici l'histoire de Constantin, de Julien l'Apostat, de Justinien, de S. Martin, tous personnages qui ont déjà joui de longs articles dans les tomes précédents. L'auteur, il est vrai, peut toujours dire qu'il a voulu réaliser ici une vue synthétique de la question et montrer dans son ensemble toute l'évolution du paganisme. C'est ce qu'il fait en suivant celui-ci de siècle en siècle, depuis la prédication chrétienne primitive, et surtout depuis Constantin, jusqu'à Basile le Macédonien, vers le milieu du IXe s. Puis il le suit en Afrique, en Grande-Bretagne, en Espagne, en Gaule, en Italie, en Asie. Les derniers chapitres montrent comment le paganisme fut parfois pénétré par le christianisme : substitution des fêtes, assimilation de personnes, utilisation de symboles plus ou moins retouchés (Bon Pasteur, par exemple), christianisation des monuments. On constate avec plaisir que, dans la bibliographie, pourtant fort étendue de cette étude, Dom L. ne fait pas aux écrits de feu P. Saintyves l'honneur de les citer, bien qu'ils touchent fréquemment à ces problèmes, et ce silence est un jugement dont nul esprit sérieux ne rappellera.

Pagi de la Gaule est un travail assez singulièrement conçu, en ce sens qu'à la suite des généralités indispensables sont étudiés un certain nombre de *pagi* assez arbitrairement choisis dans le nombre et à l'exclusion des autres. Assurément ceux-ci étaient trop nombreux pour figurer ici ; n'empêche qu'ils se trouveront défavorisés par rapport aux privilégiés.

De *pagi* est sorti le mot *pays*, et les deux choses ainsi désignées ont d'assez étroits rapports. Celui d'abord d'une commune imprécision de sens. Ce sont des divisions territoriales d'étendue très variable et très inégale. Primitivement le *pagus* était intermédiaire entre le *vicus* et la *civitas*, entre le village et la « cité » prise comme étendue géographique. Mais on a donné le nom de *pagus* tantôt à une paroisse, tantôt à un archiprêtré, à un comté, à un diocèse. De sorte que l'on ne peut prétendre d'une façon générale retrouver toujours les anciennes circonscriptions civiles dans les circonscriptions religieuses postérieures. En outre Dom L. fait observer que les *pagi* de l'époque franque ou mérovingienne ne dérivaient en aucune façon des anciens *pagi* romains. « Ceux-ci avaient une tendance à n'être pas très étendus ; or, à partir du VIe s., le mot *pagus* s'applique à un territoire assez vaste, plus vaste qu'à l'âge antérieur » (col. 404).

Les *pagi* étudiés ici en détail sont ceux du Limousin, au nombre de vingt, du Senonais, de l'Autunois, de l'Auxerrois, de l'Astenois (dans la Marne, arrondissement de Sainte-Menehould), du Boulonnais, du Ternois (pays de Thérouanne), du Rémois, le *Castricensis* (au nord du diocèse de Reims), ceux du Dormois, du Mouzonnais, du Porcien, du Tardenois, le *Vongensis* (Voncq, dans les Ardennes), le *Lugdunensis*, enfin le *pagus Scodingorum* (arrondissement de Lons-le-Saunier et fragments de ceux de Poligny et de Saint-Claude).

Au mot *Paix de l'Eglise* on trouvera repris maints développements déjà donnés équivalemment ailleurs : Orient et Occident, politique de Galère, de Maxence, etc., visions de Constantin, édit de Milan. Mais ici ils sont orientés surtout dans un sens polémiste et utilisés à dénoncer les affirmations erronées de M. H. Grégoire dans un article sur *La « Conversion » de Constantin* publié en 1930-1931 dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*. Ce Monsieur en prend, si j'ose dire, pour son grade. Nous ne le plaindrons pas.

* *

Fascicules CXLII-CXLIII : *Palais-Panégyrique*. — Deux immenses études occupent à elles seules près de 280 col. de ce fascicule double, *Paléographie* et *Palestine*. Il s'ouvre par une autre de 75 col. consacrée aux *Palais impériaux et royaux*.

Cette dernière réunit une documentation prodigieuse, s'étendant aux innombrables constructions des empereurs et des rois, depuis celles d'Auguste et de Tibère au Palatin jusqu'aux modestes villas de Taverny ou d'Epinay fréquentées par les rois carolingiens.

Sous le nom de *Paléochrétiens*, qu'il préfère à « crypto-chrétiens » et « demi-chrétiens », Dom L. traite de « ceux qui, attirés à la foi nouvelle, y conformaient leur croyance et leur conduite avec des écarts, des lassitudes, des erreurs qui s'expliquent en partie par le paganisme dont ils étaient sortis d'une façon trop souvent incomplète et dont ils n'étaient pas encore complètement détachés de par les exigences sociales » (col. 600). Mais il se refuse à placer dans ce nombre, à la suite de Guignebert, l'auteur de l'inscription d'Abercius, dont le langage n'est ni mystérieux ni calculé pour dissimuler la croyance, mais simplement symbolique à la manière des premières générations chrétiennes.

A la *Paléographie* l'auteur consacre, pourrait-on dire, tout un traité en 45 chapitres suivis d'un chapitre de bibliographie. Il expose successivement l'utilisation de la paléographie, son objet, celui de la diplomatique, la composition des lettres, l'origine de l'alphabet latin, les formes de l'écriture, majuscule, minuscule, capitale, onciale. Viennent ensuite des notions sur les palimpsestes, les écritures nationales, mérovingienne, « lombardique », italienne, bénéventaine, wisigothique, irlandaise, anglo-saxonne, carolingienne, caroline, les écritures grecques, etc. Ce sont en tout 126 col. Encore Dom L. regrette-t-il d'avoir été trop bref : « Chaque fois, écrit-il, qu'on aborde l'exposition, nécessairement sommaire d'un sujet, on s'aperçoit de tout ce qu'il faudrait y apporter pour le rendre plus utile et plus digne de ceux à qui on l'adresse, avec le regret de ne pouvoir dépasser certaines limites et de renoncer à tels développements qui, à eux seuls, réclameraient un juste volume » (col. 615). Evidemment il s'adresse ici à ses pairs en érudition. Reste à savoir si tel est le cas de la majorité des souscripteurs du *Dictionnaire*.

Plus long encore que le précédent est le travail intitulé *Palestine*, avec ses 157 col. Naturellement il ne s'agit pas de ce qui concerne expressément les études bibliques. Néanmoins Dom L. esquisse d'abord le passé géologique et le passé historique de la Palestine, puis il reprend l'enchaînement des faits à la destruction de Jérusalem par Titus, après le long siège que l'on connaît. Les premiers événements qui retiennent l'historien sont les persécutions. La Xe sévit en Palestine et ses victimes nous sont connues par le récit d'Eusèbe de Césarée, dont on trouvera ici l'analyse. Plus tard, c'est la découverte du Saint-Sépulcre, ce sont les épiscopats de Macaire, de Maxime, de Cyrille, qui virent la persécution de Dioclétien, les derniers épisodes de l'arianisme, la révolte des Juifs qui massacrèrent des garnisons romaines, égorgèrent chrétiens et Samaritains,

la réaction païenne conduite par Julien l'Apostat, l'invasion des Sarrasins et bien des luttes intestines. Sous les évêques Jean, Prayle, Juvénal, la vie de Jérusalem et des régions palestiniennes continua à être des plus mouvementées. Si d'une part on construisait de grands monastères, de l'autre se poursuivaient les révoltes, les invasions, les pillages, les massacres, les querelles théologiques, poussées parfois jusqu'au schisme, les pèlerinages, l'afflux des caravanes et des commerçants de tous pays. Après Alph. Couret (*La Palestine sous les empereurs grecs*, Grenoble, 1869), qu'il suit souvent, cite ou résume au cours de ce long article, Dom L. trace un curieux tableau de la Palestine au VII^e s. Il décrit ensuite la prise de Jérusalem par les Perses, la situation du pays sous la domination musulmane, les origines, l'établissement et l'exercice du protectorat franc. Arrivé là, l'historien cède la plume à l'archéologue pour l'établissement d'un inventaire archéologique général basé sur le volume *Syrie, Palestine* des « Guides bleus » rédigé par le P. Abel, O. P., professeur à l'Ecole biblique Saint-Etienne de Jérusalem. On trouvera donc en cette dernière partie une précieuse documentation sur les ruines, monuments, inscriptions, restes variés des localités palestiniennes, dont Jérusalem (additions à l'article spécial donné sous ce nom), Bethléem, Gérasa, Nazareth, Tibériade, Capharnaüm, etc.

Au mot *Palladius* est tirée au clair la question de l'*Histoire lausiaque* (dédiée à Lausius, chambellan de Théodose II ; de là le titre). Palladius, évêque d'Hélénopolis, en Bithynie, qui avait visité les solitaires d'Egypte, composa cet ouvrage en 419 ou 420, pour fixer ses souvenirs personnels. Mais on l'a mêlé, par « contamination » comme disait autrefois Térence, à un ouvrage un peu plus ancien, et de bien moindre valeur, à l'*Historia monachorum in Ægypto* traduite du grec par Rufin (l'auteur est incertain). C'est depuis une quarantaine d'années seulement que l'on est fixé sur le contenu et la valeur respective des deux ouvrages. Déjà le vieux Tillemont avait reconnu la sincérité de Palladius : « On peut dire, écrivait-il au t. XI, p. 524, des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, qu'il y a peu d'histoires qui méritent plus de croyance que celle-là. » (Cité par Dom L., col. 914, n. 10). C'est ce qui permet à Dom L. de tracer un tableau pittoresque de la vie des principaux « Pères du désert » et anachorètes égyptiens, puis d'en tirer la conclusion que voici. Nous la citons, parce qu'elle peut avoir son application dans d'autres questions que celle-là : « Ce recueil [l'*Histoire lausiaque*] bourré d'anecdotes fait défiler devant nos yeux une galerie très mélangée et, surtout, très différente de l'idée que nous nous faisons des moines de la Thébaïde, tels qu'une histoire peu consciencieuse les a rendus familiers à la piété des fidèles dans leur attitude hiératique. A se familiariser avec eux, on éprouve à peu près les mêmes surprises et certaines répugnances qu'on ressent à la lecture de Vies de saints mérovingiens. Ce sont là les inconvénients légers qu'entraîne la critique qui n'est que le culte de la vérité historique, apportant avec elle des compensations dont la plus précieuse est de rendre l'histoire moins touchante peut-être, mais, à coup sûr, plus sincère et plus proche de nous » (col. 930).

Edouard Dessein. — **Un coin du vieux Langres et une page de sa vieille histoire.** *Le Petit Evêché.* — In-8 de 157 p. — Langres, Imprimerie Champenoise.

Id. — **Langres d'autrefois et Langres d'aujourd'hui.** *L'Hôtel de Ville.* — In-4° de 32 p. — Langres, Lepitre-Jobard.

I. — C'est l'histoire d'une maison de Langres, et non des moindres, et c'est par surcroît l'histoire de « sa » maison que M. Dessein nous retrace, avec émotion certes, — l'épigraphe *pro domo* en témoigne, — mais non sans érudition : l'auteur, formé à bonne école, a su puiser aux bonnes sources.

Il fait revivre à nos yeux le monument lui-même : origines, construction, aménagements, remaniements et agrandissements successifs ; mieux encore, il le peuple, et brosse ainsi toute une page d'histoire diocésaine.

Histoire de nos séminaires, d'abord. Si, le 12 novembre 1620, l'évêque Sébastien Zamet acquiert du conseiller Javernault l'ancien hôtel du contrôleur Le Febvre, c'est pour y installer le Grand Séminaire, qu'il confie aux Pères de l'Oratoire et dont le P. de Condren sera le premier supérieur. Cinquante-quatre ans plus tard, Mgr de Simiane de Gordes y annexera, sous la même direction, un Petit Séminaire. Détail à noter : c'est à la maison Zamet que Bossuet, se préparant au sous-diaconat qu'il doit recevoir, le 21 septembre 1648, des mains de l'évêque de Langres, en l'église voisine de Saint-Amâtre, écrira sa méditation sur la *Brièveté de la vie.*

Histoire de nos évêques ensuite, de ceux en particulier qui, depuis 1712, feront du « Petit Evêché » leur habituelle résidence : un Clermont-Tonnerre, un Gondrin d'Antin, un Montmorin de Saint-Herem, un La Luzerne. Sous Montmorin, les Pères de l'Oratoire, plus ou moins suspects de jansénisme, auront maille à partir avec leur évêque. D'où un curieux procès, dont la maison Zamet sera le pivot, procès aux amusants et pittoresques épisodes, qui durera six ans sans aboutir pour autant à la solution totale. L'évêque rentrera en possession de son immeuble ; mais le Général de l'Oratoire, pour ne pas démordre, continuera, jusqu'à la Révolution, de nommer un Supérieur du Séminaire de Langres, Supérieur qui n'en aura d'ailleurs que le nom. D'intéressantes pièces d'archives permettent à l'auteur de nous détailler le mobilier, les services domestiques, le train de vie, — rien n'y manque, pas même les menus ! — de Mgr de Montmorin, bref, de nous faire pénétrer dans un intérieur épiscopal au XVIII^e siècle, et par là, son œuvre déborde le cadre de l'histoire locale. Bien plus, certains épisodes tiennent à la grande histoire : réception de Louis XV en 1744, de la Dauphine en 1747... Avec un La Luzerne, travailleur acharné, la « Bibliothèque » passe au premier plan. Il est piquant, notons-le en passant, d'y voir figurer un *Essai sur la vie de Sénèque* portant de la main de l'auteur cette dédicace pour le moins assez inattendue : « Pour Mgr l'Evêque de Langres, de la part de son très humble serviteur, Denis Diderot. » C'est au Petit Evêché, dans cette grande salle de la Bibliothèque, que se tint, du 17 au 30 mars 1789, l'Assemblée du clergé en vue de la convocation des Etats généraux. C'est du Petit Evêché que partent les fameuses instructions de l'évêque, démissionnaire de la Constituante, à son clergé.

II. — Après l'historique de sa propre demeure, M. Dessein, maire de Langres, se devait, — n'est-il pas vrai ? — de nous donner celui de sa « Maison de Ville ». Il n'y a pas failli : et c'est l'objet de la seconde étude. Nous n'en ferons pas une analyse détaillée. Nos lecteurs, même étrangers, nous sauront gré toutefois de noter que, jusqu'en 1438, l'assemblée des « commis » ou « échevins » se tenait en l'eglise du prieuré de Saint-Didier. D'autre part, le chartrier de la ville était conservé au couvent des Jacobins ; le Vicaire en était le gardien, moyennant une gratification annuelle. Ici encore, l'homme d'Eglise trouve à glaner.

Ces deux monographies sont d'excellentes contributions à l'histoire locale. Ajouterons-nous, — cela n'est plus un secret, — que l'auteur a des ambitions plus étendues ?... Il ne peut qu'en être félicité : le passé de Langres est en bonnes mains !

Cécile Jéglot. — **Routes spirituelles.** — In-12 de 320 p., 15 f. — Paris, Spes.

Voici comment débute la préface : « C'est un humble livre où l'auteur se défend dès le début d'avoir « posé à